

Note d'orientation politique

2013-2015

1. Personnel

En matière de personnel, nos priorités seront les suivantes : développer un management moderne et performant des Ressources Humaines, maintenir le service social du personnel, intégrer à notre personnel des personnes handicapées, multiplier et privilégier les emplois de proximité et garantir la diversité et la cohésion.

En maintenant nos spécificités et caractéristiques propres à la commune et à la fonction publique, nous voulons adhérer à des approches modernes de management et de gestion des ressources humaines, basées sur :

- Une organisation des services visant à répondre aux besoins et aux objectifs du projet communal.
- Une description des fonctions et une gestion des compétences qui visent à optimiser le fonctionnement de ces services et dont découlent une politique de recrutement, de formation continue et une culture de l'évaluation, de même que le développement des carrières.
- Des principes de management modernes comme la transversalité, la transparence, la motivation et l'adhésion à un projet commun, l'égalité des chances, et la diversité, le partage des connaissances, le développement et l'optimisation des compétences, la gestion du temps, le contrôle de la mémoire institutionnelle (archivage, transmission des dossiers) et la « résilience institutionnelle » (essentiellement la capacité à maintenir la qualité et la continuité des services en toute circonstance, comme en cas de changements brutaux dans le personnel par exemple).

Il va sans dire que les structures communales gardent, comme priorité absolue, leur vocation de service public.

2. Sécurité

La sécurité est la préoccupation de tous. Chacun doit pouvoir se promener dans nos parcs et nos squares, vaquer à ses occupations à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, sans craindre pour sa sécurité et celle de ses proches. C'est pour rendre notre commune plus sûre, plus calme et plus sereine que nous avons développé ou renforcé nombre de dispositifs locaux. En matière de sécurité et de prévention, les

efforts de la précédente législature ont été considérables et les réalisations nombreuses.

Il faut notamment citer le Contrat de Sécurité et de Prévention qui a vu, ces six dernières années, la réalisation de multiples projets de sensibilisation, de cohésion sociale, d'appui et de conseil aux habitants en termes de sécurité.

Etterbeek reste, sans conteste, l'une des communes bruxelloises disposant d'un dispositif de prévention le plus complet avec ses gardiens de la paix chargés de veiller à votre sécurité de jour comme de nuit, ses gardiens de parc, ses agents constatateurs habilités à sanctionner les incivilités qui ternissent notre quotidien ou encore ses dispositifs de surveillance électronique et ses primes à la sécurisation des logements.

La prévention est essentielle mais parce que prévenir n'est pas guérir, un système répressif doit l'accompagner. Et, nos forces de police ont, elles aussi, renforcé leur présence sur le terrain avec notamment la création d'une brigade cycliste renforçant la proximité de la police avec la population etterbeekoise.

Au cours de cette législature, notre principal souci sera de consolider les acquis en matière de prévention et de sécurité (y compris sécurité routière), en vue de rencontrer les besoins locaux en matière de protection des citoyens, renforcer la cohésion et le lien social, agir contre la délinquance et endiguer le sentiment d'insécurité objectif ou subjectif. Cela passera par le suivi et l'analyse des statistiques de la Cellule de Stratégie de la Zone de Police et l'adaptation de nos réponses, l'adoption de nouveaux outils et technologies ou encore la collaboration renforcée entre tous les acteurs concernés.

Conscients qu'Etterbeek n'est pas une entité isolée, nous resterons attentifs et réactifs aux phénomènes qui concernent la Zone de Police et la Région Bruxelloise dans son ensemble, comme la ghettoïsation, la criminalité organisée, le terrorisme ou encore les problèmes liés aux réseaux de transports urbains.

Enfin, nous réaffirmons notre ferme volonté de ne pas déléguer de prérogatives sécuritaires au secteur privé.

3. Le Social

Durant la législature passée, la majorité a mis l'humain au centre de ses préoccupations. En la matière, des résultats très significatifs ont été engrangés, par exemple :

- En ces temps difficiles, l'action soutenue et efficace du CPAS et de toutes les équipes concernées par l'aide aux personnes (cellule secours, médiation de dettes, cellule énergie, aide au logement, insertion, cellule 18/24, cellule emploi, aide aux familles, etc.).
- Les services spécifiques et adaptés aux séniors se sont considérablement développés en réponse à la forte croissance de cette catégorie de population. L'objectif principal est de lutter contre leur isolement tout en renforçant leur autonomie. Ainsi, un Conseil des Aînés a été mis en place, des activités culturelles, des stages et des formations sont proposées, des

livraisons de plats à domicile sont organisées et des projets associatifs intergénérationnels sont soutenus, comme « Atoutage » et « 1 toit 2 âges ».

- Les personnes handicapées bénéficient également d'une attention renforcée, grâce à la création d'un conseil consultatif, au soutien à des associations spécialisées ou encore au cyberspace « Handiplus ».
- La jeunesse non plus n'est pas en reste, puisqu'elle jouit d'une offre d'activités et de services variés sur la commune, comme la maison des jeunes, la fête de la jeunesse, des infrastructures de sport et une pléthore de stages et d'activités dans tous les domaines.
- Fruit de hautes luttes, la polyclinique Baron Lambert a pu être rouverte, dotée d'infrastructures neuves et modernes, elle assume pleinement sa fonction publique en accueillant jusque 30.000 patients annuellement, y compris un home de 60 places.

Dans l'esprit de ce qui a été réalisé, nous continuerons à privilégier les politiques, les collaborations et les réalisations qui contribuent à un mieux vivre et à l'inclusion sociale de tous à Etterbeek. Ce faisant, il faudra veiller à coordonner et optimiser l'action concertée des divers intervenants, qu'il s'agisse des relations entre la commune et le CPAS, entre services et échevinats au sein de l'administration communale, ou encore entre services publics et monde associatif. Les grands axes de la politique que nous souhaitons mener sur le plan social sont :

Aide aux personnes à besoins spécifiques (personnes âgées et / ou handicapées)

Dans un souci de cohérence et d'efficacité un service appelé « Contact Plus », spécifiquement dédié aux personnes à besoins spécifiques, sera créé au sein de l'administration communale (hors CPAS). Sa mission sera de contribuer à l'inclusion sociale et à l'autonomie de ces personnes. « Contact Plus » assurera notamment les services suivants :

- Gestion des demandes de pension.
- Coordination des services d'aide et de soins.
- Transport adapté : véhicules communaux et chèques-taxis.
- Conseil consultatif.
- Coordination avec les autres acteurs et intervenants : CPAS, homes, associations.
- Accompagnement.

En outre, Contact Plus sera le moteur pour diverses initiatives novatrices à mettre en place ou à renforcer :

- Adhésion à la démarche « Ville amie des aînés » afin d'en obtenir le label par l'Organisation Mondiale de la Santé, ce qui nécessite le développement d'un programme stratégique basé sur une approche et des services modernes.
- Relance et coordination d'un réseau de bénévolat sur la commune : mise en relation de l'offre et de la demande, suivi des équipes, soutien aux associations.

- Coordination de l'aide aux personnes : repas à domicile, aide administrative, brico-dépannage, etc.
- Sensibilisation des SISF aux spécificités des locataires âgés et / ou handicapés.
- Création d'un Espace Public Numérique permettant de résorber la « fracture numérique » qui pénalise certaines catégories de population comme les seniors : formations, local et logiciels adaptés, etc.
- Resto Plus. En plus de l'offre existante, cette initiative permettra d'ouvrir les portes du home Beauport aux non-résidents pour les repas de midi à prix coûtant, une action qui vise également à briser la spirale de l'isolement.
- Soutenir des projets d'habitat solidaire en transférant vers la Régie Foncière les terrains de l'ancien théâtre Yvan Baudouin.

4. Affaires sociales

Généralités :

Le service des Affaires sociales doit s'intégrer dans les dispositifs communaux qui œuvrent, soit isolément, soit en partenariat au sein d'une plate-forme, pour diminuer au mieux la fracture sociale et l'exclusion sociale.

A ce titre, le Service des Affaires sociales sera davantage associé aux différents dispositifs qui portent, tant pour les départements communaux que pour les associations de terrain, sur :

- La politique de la Santé
- La solidarité internationale
- La politique du logement et le travail communautaire dans les quartiers des logements sociaux.
- Le Programme de Cohésion Sociale (ex Programme Cohabitation)
- Le Volontariat
- La Culture
- La politique d'aide à la personne handicapée
- La politique d'Égalité des chances
- Emploi – chômage – Actiris – ALE – Mission locale
- Les Services du CPAS – service d'aides-familiales et de repas à domicile.

Missions principales et récurrentes :

Le service tentera de répondre, dans les limites de ses moyens, et comme les années précédentes, aux attentes des etterbeekois, en matière de :

- **Pensions de retraite** : inscriptions des demandes on-line avec les intéressés et accompagnement si nécessaire lors de situations plus difficiles.
- **Pensions d'indépendants** : introduction de la demande.
- **Pensions «handicapés»** : encodage de la demande (possibilité de se déplacer chez les Etterbeekois) + présentation des aides auxquelles ils peuvent prétendre.
- **Subsides aux clubs 3^{ème} âge**

- **Télé-assistance**
- **Chèques taxis** : Chèques-taxis à valeur universelle : distribution de chèques-taxis aux personnes handicapées ou âgées de plus de 75 ans.
- **Transport pour personnes à mobilité réduite** : Ce service, effectif depuis décembre 2006, a effectué plus de 1.600 courses entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011.

Le projet principal de ce début de législature : le CONTACT PLUS

Le vieillissement de la population et le maintien de la personne âgée à domicile constituent un enjeu important pour les prochaines années. Nous souhaitons regrouper en un seul lieu les services de la Commune et du cpas qui sont destinés aux personnes handicapées et/ou âgées.

Les principales missions de ce Contact Plus seront les suivantes :

- **Personnes âgées :**
 - demande de pension (retraite et survie),
 - coordination de services d'aides et de soins.
 - Transport adapté : véhicules communaux et chèques-taxis.
 - conseil consultatif.
 - relations avec le Home Beauport et les associations membres de la "coordination personnes âgées" dont Abbeyfield, Atoll, maison médicale.
- **personnes handicapées**
 - demande de reconnaissance auprès du SPF Sécurité sociale.
 - accompagnement social.
 - Job-coach (soutien dans l'emploi).
 - Transport adapté : véhicules communaux et chèques-taxis.
 - conseil consultatif.
 - Charte de l'intégration de la personne handicapée.
- **Volontariat**
 - gestion de l'équipe des bénévoles.
 - mise en relation avec les personnes privées demandeuses.
 - soutiens aux associations (sportives, culturelles, jeunesse, autres) bénéficiant des services de bénévoles.
- **aide aux personnes (coordination des services d'aides et de soins, càd soit gérer avec la personne, soit orienter (accompagner jusque) vers le service existant)**
 - - repas à domicile
 - - démarches administratives (mutuelle, poste, banque, Energie, téléphone...)
 - - service d'aide familiales
 - - service d'aide ménagères
 - - déplacements (véhicules adaptés et chèques taxis)

- - brico-dépanage (en lien avec la mission locale)
- - soutien psychologique (orienter vers les professionnels du secteur)
- - soutien ponctuel ou récurrent via les bénévoles du service volontariat.

La personne handicapée

Conseil Consultatif d'aide à la personne handicapée (CCPH) :

Les thèmes abordés aux réunions du CCPH sont proposés par ses différents membres et touchent à l'ensemble des problèmes que peuvent rencontrer les PMR tels que l'emploi, le logement, l'accessibilité, etc. Ces réunions sont aussi l'occasion d'échanger des informations spécifiques en la matière.

Le Secrétariat assure le suivi du CCPH et sert de relais entre les différents services communaux et les associations s'occupant de personnes handicapées. Cette synergie sera optimisée par le transfert d'informations pertinentes et l'organisation de rencontres entre ces différents services.

Exemples d'actions qui émanent des débats du CCPH :

Campagne de sensibilisation « Je suis rouge de honte pour mon propriétaire » (emplacements réservés aux personnes handicapées). Cette campagne a été lancée en octobre 2004 et est toujours d'actualité. Les affichettes sont disponibles sur demande.

Liens directs avec le service Info-Net pour l'insertion d'informations utiles sur le site Internet communal et notamment les PV des réunions du CCPH.

Selon les thèmes abordés aux réunions du CCPH, des personnalités du monde politique ou associatif sont invitées pour y participer.

Tout Règlement touchant de près ou de loin au handicap est d'abord soumis aux membres du Conseil Consultatif etterbeekois pour les personnes handicapées, pour avis, avant qu'il ne soit adopté par le Conseil Communal (exemple : Règlement relatif à l'octroi d'une prime à l'adaptation du logement occupé par un senior ou par une personne à mobilité réduite – Conseil Communal du 14/12/09).

Lors d'événements organisés par la commune d'Etterbeek, tels que le Marché Médiéval, une attention particulière a été accordée aux aménagements nécessaires en vue d'une meilleure accessibilité pour les PMR (installation de toilettes adaptées).

Achat, par la commune d'Etterbeek, d'un bus adapté disposant d'un élévateur.

Projet pour 2013-2015 : afin de donner une plus grande importance au CCPH, le règlement relatif à la composition du CCPH sera modifié en augmentant le nombre d'Etterbeekois non membres d'associations et/ou d'institutions.

Politique en faveur des Seniors

En 2011 fut créé le Conseil consultatif des Aînés. Une table ronde réunissant des seniors et des professionnels du secteur s'est penchée sur la problématique du maintien de la personne âgée à domicile.

Cette analyse doit se poursuivre et des propositions concrètes visant à mieux centraliser les informations à destination des seniors et à regrouper des synergies devraient être arrêtées.

En 2011, une assistante sociale a été rattachée au Service des Affaires sociales et ses missions principales consistent en l'accompagnement des seniors – principalement isolés – pour diverses démarches.

Projet pour 2013-2015 : afin de donner une plus grande importance au Conseil consultatif des Aînés (CCA), le règlement relatif à la composition du CCA sera modifié en augmentant le nombre d'Etterbeekois non membres d'associations et/ou d'institutions.

Autres Projets

1. L'Administration a acquis un second véhicule adapté. Le règlement sera modifié afin d'offrir des déplacements autres que médicaux, afin de répondre aux difficultés de mobilité des seniors et personnes à mobilité réduite. Ce service sera mis en place en synergie avec le Home Beauport.
2. Resto Plus : En collaboration avec le home, une offre d'accueil sera proposée pour les repas du midi (environ 100 repas par semaine) ainsi qu'une possible participation ensuite aux activités proposées par le Home.
3. Elargissement des aides aux personnes précarisées mais non bénéficiaires des services du cpas (logement, banque alimentaire, fonds d'aide urgente, accès aux infrastructures sportives et cultures).
4. réactualisation du fonds d'aide urgente.
5. Projet de Maison de Vie et d'hébergement à Etterbeek, destinée à abriter 4 à 5 personnes adultes handicapées de grande dépendance. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'asbl «les Pilotis » (faisant partie du GAMP).La maison proposée pour la création de cette structure est un immeuble situé avenue d'Auderghem, 187 (ancienne maison de transit du CPAS d'Etterbeek).
6. Soutien aux associations qui favorisent les projets (rencontres et solidarité) intergénérationnels (Atoutage – 1toît2âges – Atoll - etc).
7. Création d'un espace public numérique. Cet espace (EPN) doit permettre à la fois de diminuer la fracture numérique mais également de créer des liens sociaux dans un lieu où les rencontres seront encouragées grâce à des initiatives d'animation, d'accompagnement et de formation. Les seniors constitueront le premier public cible. Les collaborations avec les associations, comités de quartier et l'ouverture à tous permettront ensuite de s'intégrer dans la dynamique de cohésion sociale et intergénérationnelle.
8. Porté par le Service Animation : nombreuses activités et sorties culturelles, animations créatives ou informatives, expositions, conférences et concerts, maintien en forme (corps et esprit).

5. Proximité – Participation

Gérer Etterbeek dans l'intérêt de ses habitants implique inévitablement d'agir en parfaite concertation avec eux et de les associer, dans le respect du cadre légal, aux décisions que nous prenons. Comment y parvenir ? Tout d'abord en définissant dans un document de référence les lignes de force de la participation et la traduction de ces principes de manière concrète. Voici nos idées :

Tout d'abord nous prendrons le « pouls » de la population de manière très régulière et par quartier, que ce soit en suivant les chiffres et les statistiques de la population, du logement et de la criminalité, mais également en organisant des réunions et des visites de terrain avec les riverains, les acteurs socio-économiques locaux et la société civile en général. En fonction des messages reçus et de leur analyse objective, nous adapterons nos trajectoires et ouvrirons de nouveaux dossiers le cas échéant.

Conformément à la Charte d'Aalborg des villes européennes pour la durabilité, la logique du développement durable sera maintenue et renforcée dans la gestion communale, y compris en matière de coopération, de codécision, de coproduction et de partage des responsabilités entre tous les acteurs concernés (services publics, groupes citoyens, associations, entreprises, groupes d'intérêt, etc.).

Ouvrir une « Maison » de la Participation, lieu public d'échanges et de rencontres, dont la mission consistera à mettre sur pied des initiatives, issues de l'administration et de la société civile et politique, destinées à informer les habitants ou susciter leur participation active en vue de développer de nouveaux projets. La Maison de la Participation pourra trouver place au sein de la nouvelle maison communale ou dans un immeuble spécifiquement dédié à cette fonction, la première solution semblant recueillir plus d'adhésion.

La bonne information du citoyen est un élément indispensable pour susciter sa participation à l'exercice de la démocratie locale. Dans cette logique, les initiatives déjà initiées seront maintenues et renforcées, qu'il s'agisse du site internet communal déjà entièrement « relooké » ou du journal communal « Vie Etterbeekoise » dont la périodicité et la régularité se sont accrues au cours de la dernière législation.

Dans tous les dossiers d'urbanisme d'une certaine ampleur ou de travaux publics où la commune jouit d'un pouvoir de décision, les habitants du ou des quartiers concernés seront impliqués en amont par voie de sondages ou de réunions publiques complémentaires aux réunions de concertation prévues par la loi. De plus, les avis urbanistiques seront publiés après concertation sur le site internet communal dans un souci de transparence et d'information.

Nous veillerons en accord avec les instances de Beliris à faire de la place Jourdan et de son réaménagement un exemple de participation, chaque acteur (commerçant, riverain ou usager) devant être consulté à tous les stades du projet. Il en sera de même quant aux grands projets communaux tels que la réurbanisation du site des « Jardins de la Chasse ».

Les différentes commissions consultatives que nous avons instituées (classes moyennes, handicapés, affaires européennes, Table Ronde Etterbeekoise de la Solidarité Internationale (TRESI), Conseil consultatif du Développement Durable, Conseil consultatif femmes-hommes, Cultuurraad, mobilité et tout récemment le conseil des jeunes) ont démontré leur intérêt et généré de nombreux projets et idées. Leur rôle sera intensifié et leur structure consolidée. En outre, elles bénéficieront d'un support accru de la part de la commune en matière de communication.

La participation et l'intérêt citoyen aux affaires locales sera stimulé, notamment en les invitant à participer aux séances publiques du Conseil Communal.

Les résidents étrangers, surtout des européens, représentent une part croissante de la population communale. Ils sont aujourd'hui plus de 15.000, représentant près de 40% de la population. Dans la perspective d'une cohabitation riche et stimulante, leurs préoccupations seront entendues et ils seront invités à prendre part plus activement à la vie locale, par le biais d'outils existants comme la Commission Consultative des Affaires Européennes d'Etterbeek, ou à créer.

Comme l'indique la Charte d'Aalborg, le mieux vivre ensemble passe aussi par des modes de consommation plus durables et par l'exemplarité des pouvoirs publics. En ces matières, la nouvelle maison communale se devra d'être hautement performante au niveau de la consommation énergétique. Par ailleurs, l'asbl Commune Ferme à la Ville, dont le but est de sensibiliser les habitants à l'alimentation durable, se verra renforcée.

Enfin, les sanctions administratives communales continueront à être mises en œuvre.

6. Mobilité

Etterbeek est la première commune à avoir adopté son plan de circulation il y a déjà près de quinze ans. Etterbeek a créé un plan de stationnement dont s'inspirent aujourd'hui de nombreuses autres communes et même la Région dans son nouveau Plan Régional de Stationnement. Ainsi, nous avons développé les zones 30 et généralisé les contre-sens cyclistes et remporté deux fois le Vélo d'or. Plus récemment, le réseau Villo s'est installé sur la commune et le réseau Cambio s'est étoffé. Les premières voitures électriques partagées (Zen Cars) apparaissent également. Un nouveau parking souterrain (Forte Dei Marmi) a été créé à proximité de la place Jourdan, permettant à terme de délester celle-ci et la rendre plus attractive et conviviale, sans parler des aménagements destinés à la sécurité des usagers faibles (éclairage, entretiens et rénovations, ralentisseurs, etc.).

Bref, Etterbeek n'a cessé et ne cesse de se distinguer en matière de mobilité. Nous allons bien sûr continuer à le faire en veillant à concilier deux objectifs complémentaires : protéger les zones résidentielles contre un trafic automobile envahissant et préserver l'attractivité commerciale, économique et culturelle de la commune au travers d'une politique de mobilité respectueuse de tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes, personnes à mobilité réduite, etc.).

Dans le cadre du Plan Régional de Stationnement, autant que possible amendé, nous réviserons notre Plan de stationnement dans le respect des principes qui ont toujours prévalu en la matière, à savoir la priorité accordée aux riverains, aux commerces et entreprises locales et aux usagers spécifiques (corps médical, enseignants, etc.).

En partenariat avec la Région, les aménagements et les choix opérés en matière de mobilité contribueront à lutter contre la congestion du trafic, fléau de notre capitale, en travaillant par étapes, dans un souci de cohérence et d'efficacité, avec pour résultats une mobilité facilitée pour les piétons, les cyclistes, les transports en commun et également les voitures. Ainsi, les itinéraires cyclistes régionaux seront facilités et la vitesse commerciale des transports en commun, améliorée.

Les zones 30 continueront à bénéficier d'aménagements spécifiques.

Les comportements gênants, voire dangereux des divers utilisateurs de la voirie (véhicules à moteur et cyclistes) seront découragés par la prévention et les aménagements, mais également sanctionnés, que ce soit par la police ou les agents constatateurs.

En matière de sécurité, l'aménagement et l'entretien des voiries seront poursuivis (éclairage des passages pour piétons, marquages au sol).

La lutte contre la « prolongation » de l'E411 vers Etterbeek sera poursuivie, en concertation avec les partenaires concernés et par des actions concrètes telles que la réduction des capacités routières en amont.

Les vélos et véhicules partagés poursuivront leur expansion à Etterbeek, de même que les véhicules électriques, en fonction des opportunités et dans un souci de viabilité financière, par exemple pour des flottes dites captives, comme des véhicules communaux.

Un grand défi « mobilité » nous attend dans le quartier de la Chasse : en parallèle au développement du projet urbanistique « Jardins de la Chasse », nous voulons y mener, en concertation avec les habitants et les commerçants, une réflexion globale visant à désengorger ce quartier soumis à un trafic de transit intense.

Nous voulons intensifier le dialogue et la concertation avec les différents niveaux de pouvoir et les autres communes pour assurer une meilleure cohérence en termes de mobilité et de stationnement.

7. Logement

La montée vertigineuse des prix du logement à Bruxelles et particulièrement à Etterbeek rend l'acquisition d'un logement moyen inaccessible. En outre, notre capitale connaît un essor démographique sans précédent, avec un taux de croissance annuel qui avoisine les 2%, ce qui représente près de 200.000 nouveaux bruxellois attendus en à peine dix ans. Pour répondre à leurs besoins, il faudrait créer plus de 8000 logements par an dans l'ensemble de la Région bruxelloise. Etterbeek peut et doit contribuer à cet effort, mais plus que jamais dans le cadre

d'une vision globale et stratégique. Il s'agit d'un enjeu majeur, d'un défi complexe face auquel les pouvoirs publics ne peuvent rester inactifs.

La classe moyenne est le moteur de notre société et il faut rassembler les conditions nécessaires pour attirer ces familles sur le territoire communal. Les fonctionnaires internationaux, très nombreux sur la commune, sont également une classe de population aux besoins spécifiques en matière de logement dont il faut tenir compte. Mais les ménages et personnes en difficultés temporaires ou permanentes ont aussi leur place au sein de notre communauté et doivent également pouvoir disposer de logements de qualité. Cela comporte l'aménagement et la création de logements attractifs et adaptés aux différentes catégories de personnes, mais va bien au-delà et passe par une offre suffisante de services (crèches, écoles, commerces, hôpitaux) et des conditions de vie agréables (espaces publics, sécurité, propreté, proximité). Les autorités communales disposent de certaines compétences et d'outils pour contribuer à ces politiques, qui font l'objet de développements dans d'autres chapitres de ce document.

En ce qui concerne le logement en tant que tel, des avancées considérables ont été faites au cours de la précédente législature et antérieurement, plus particulièrement, on peut citer :

- La création de plusieurs milliers de logements en lieu et place d'anciens chancres urbains : Arsenal du Charroi, nouveau quartier Rolin, etc.
- Un système original d'aide à l'acquisition de la propriété : le « droit de superficie », initié avec succès à Etterbeek et bientôt copié ailleurs.
- Le soutien aux initiatives publiques ou privées en faveur du logement pour personnes en difficulté ou à besoins spécifiques (maison de transit, hébergement de personnes handicapées, habitations trans-générationnelles, etc.).
- La rénovation des logements sociaux et la création de l'AIS.
- Le lancement du guichet unique logement.

Cette politique du logement coordonnée sera poursuivie et renforcée, en développant les aspects suivants :

- La poursuite de la création de logements, notamment destinés aux ménages à revenus moyens, particulièrement dans le cadre du projet « Jardins de la Chasse », et ce en veillant à l'équilibre financier de l'ensemble. Au total, plus de 200 logements seront créés sur le site dans le cadre de la Régie Foncière.
- D'autres projets pourront également voir le jour sur les sites Toby, Yvan Baudouin, trémie du pont Demany au bd Saint-Michel ou encore aux casernes de la Police Fédérale.
- Comme par le passé, nous veillerons à poursuivre la rénovation des logements sociaux et à l'aménagement de l'espace public. Cette dynamique doit s'accompagner d'une coordination renforcée entre la commune et les sociétés de logement social, comme le Foyer Etterbeekois et Sorelo.
- L'AIS, qui gère actuellement un parc immobilier d'une septantaine de logement, sera développée, pour atteindre entre 200 et 300 logements.

- En pleine crise du logement, il est important d'encourager l'occupation d'immeubles et d'étages vides. La commune contribuera à cette dynamique avec l'outil fiscal (taxe sur les immeubles inoccupés) ou des incitants spécifiques (prime à l'aménagement d'accès séparés aux étages situés au-dessus des commerces).
- Le guichet unique du logement, un outil essentiel qui a démontré son utilité, sera redynamisé.
- Toute autre possibilité d'encourager la création ou la rénovation de logements à prix modérés sur Etterbeek sera soutenue dans la mesure du possible. Ce sera par exemple le cas sur la parcelle dite du Mouchoir, dans une logique de logements sociaux avec 50% d'octroi par contractualisation.

Cette dynamique sera quantitative mais également qualitative, avec une attention particulière au respect des règles d'urbanisme et de logement, de même qu'en matière de performances énergétiques des bâtiments. Ainsi, des modules de sensibilisation à la consommation énergétique seront mis en place dans les logements sociaux. L'on sait en effet que la facture énergétique pèse parfois plus lourd dans le budget des allocataires sociaux que le coût de leur loyer.

Par ailleurs, la lutte contre le morcellement des logements non conforme au plan communal de développement sera poursuivie grâce à une approche intégrée dans les compétences politiques du logement, de l'Observatoire du Logement, de l'Urbanisme et des agents de proximité, notamment par la vérification des conditions de salubrité et d'hygiène lors des inscriptions des habitants dans les registres de la population.

8. L'Enseignement et la Formation

Etterbeek est, à l'échelle de notre pays, l'une des communes qui possèdent le réseau d'enseignement le plus dense. En tant que pouvoir organisateur, Etterbeek regroupe aussi, parmi toutes les écoles qui s'y trouvent, plusieurs pré-gardiennats, quatre établissements d'enseignement primaire, un établissement d'enseignement spécial, une école technique, un institut de formation continue et deux académies. C'est dire si l'enseignement au même titre que d'autres matières centrées sur l'humain et le social occupe une place prépondérante dans notre programme politique.

Nous aspirons à mobiliser, autour de partenariats négociés, l'ensemble des ressources physiques et humaines des communautés éducatives et de leur environnement.

Une attention particulière sera réservée :

Aux besoins et spécificités du corps éducatif

Dans le souci de mieux servir les différents établissements scolaires et leurs partenaires (associations, écoles de devoirs) installés sur le territoire communal, leurs besoins et spécificités seront entendus grâce notamment à des visites dans les écoles.

Dans la mesure du possible et dans le respect des prérogatives de chacun, les projets éducatifs des différents établissements seront mis en valeur afin de favoriser les complémentarités et les possibles synergies qui sont de nature à renforcer la qualité et l'attractivité du tissu éducatif sur le territoire.

Plus particulièrement en ce qui concerne l'enseignement communal, on veillera, dans la mesure des moyens disponibles, à fournir aux professionnels et aux élèves un cadre et des outils de travail adaptés et renouvelés : matériel, infrastructures, locaux, etc.

A l'accueil des parents

Tout parent possède des capacités à « éduquer ».

Il représente à nos yeux, et peu importe son niveau de maîtrise des savoirs, un partenaire incontournable, capable de valoriser les productions de l'enfant en lui accordant une écoute attentive et intéressée.

Soucieux de valoriser la relation « parent- enseignant » qui s'envisage comme un partenariat constructif au profit de l'évolution de l'enfant, nous inviterons les équipes éducatives à organiser les rencontres et le dialogue, notamment à l'occasion de la rentrée scolaire avec les familles (réunions collectives, individuelles, présentation des projets éducatifs et pédagogiques...). Chacun, parent ou enseignant, sera valorisé et reconnu dans son rôle complémentaire.

Aux liens entre l'école et le monde associatif

Les représentants du monde scolaire, en ce compris les Académies, seront donc invités à prendre une place active aux plates-formes de rencontre organisées dans le cadre du programme « cohésion sociale ».

Aux actions novatrices

Nous souhaitons réserver aux enseignants l'accès à l'évolution des outils, des technologies et de la recherche dans le domaine pédagogique.

A la sélection du personnel

En respectant le principe de diversité, nous serons attentifs à la sélection des membres du personnel exerçant au sein des établissements scolaires quelles que soient leurs fonctions (enseignant(e), éducateur(trice), surveillant(e) de garderie,...). Les intéressés partageront des valeurs, telles que la tolérance et la solidarité, véhiculées au sein des écoles de l'enseignement neutre officiel.

A la pérennité de certaines actions et collaborations

- Partenariat avec la mission locale d'Etterbeek : appel aux services des agents PTP afin d'embellir les bâtiments scolaires, projet « Mon école est à nous ».... ;
- Programme d'éducation à la santé porté par l'ensemble des écoles communales, le Contrat de société et le service de l'enseignement
- Echanges interculturels avec Essaouira en collaboration avec le service du développement durable.

Au lancement ou au soutien d'expériences pilotes ou novatrices

Dans le respect d'un socle de valeurs et d'obligations essentielles, ces actions restent à définir et pourraient notamment surgir des visites à planifier dans les écoles ou des opportunités émanant d'appels à projets ou de partenariats avec des acteurs divers.

9. Petite Enfance

La petite enfance est un enjeu public considérable dans notre capitale. Aujourd'hui déjà, les places manquent cruellement, particulièrement dans les crèches pour les bébés et les très jeunes enfants, une tranche d'âge non couverte par l'enseignement fondamental « communautaire ». Ce problème ne fera que s'aggraver en raison du contexte socio-économique qui pousse les deux parents et les grands-parents à travailler, et surtout en raison du boom démographique que connaît la Région (près de 200.000 nouveaux bruxellois sont attendus en à peine dix ans, dont potentiellement deux tiers d'origine endogène, c'est-à-dire des naissances).

A tous les niveaux, les pouvoirs publics doivent adopter une attitude lucide et responsable face à ce défi. L'échelon communal, même s'il dispose d'une marge de manœuvre très limitée, peut contribuer en encadrant les familles (socialement, au niveau de l'organisation, de la logistique et de la santé) et en soignant l'accueil des tout petits.

En tout premier lieu, il convient donc de rassembler les acteurs concernés autour d'une table ronde de la petite enfance. De cette concertation, une dynamique et des projets naîtront pour former une véritable politique de la petite enfance.

Au niveau opérationnel, les initiatives suivantes peuvent déjà être mentionnées :

- **Crèches et structures d'accueil en général** : Nous souhaitons que des places supplémentaires soient disponibles pour la petite enfance à Etterbeek. Nous serons ouverts aux différentes formules de partenariats et aux incitants proposés par les différents niveaux de pouvoir concernés. Les initiatives privées seront également encouragées, de même que toute formule d'accueil originale qui répondra, dans le respect des normes en vigueur, à des besoins spécifiques comme l'accueil à horaires décalés, les gardes-malades, les « mamies bénévoles », l'accessibilité pour les demandeurs d'emploi et les personnes en formation, etc.

- **Plaines de Jeux** : La rénovation et l'entretien des infrastructures de jeu en plein air seront poursuivis, en collaboration avec les Travaux publics, afin d'offrir aux familles et aux enfants des espaces de loisir de qualité sur l'ensemble du territoire de la commune.
- **Maison des Enfants** : Cet espace rencontre un franc succès, autant comme lieu de rencontre pour les parents que d'activités pour les jeunes enfants en concertation avec les associations. Cette dynamique sera donc entretenue et renforcée.

10. Sport

Tout comme pour la jeunesse, des actions ponctuelles de qualité ont été réussies :

- Implantation de trois terrains « mini-pitch » dans le parc du Paradis des Enfants
- Réaménagement des salles de gymnastiques des écoles

Aujourd'hui, nous souhaitons mettre sur pied une véritable politique sportive. La compétence des sports ne pouvant se résumer à l'octroi de subsides et de la gestion de salles.

C'est dans cette optique que la politique des sports a été rassemblée en une compétence scabinale chargée de mettre sur pied une politique intégrée rassemblant les ressources et les infrastructures disponibles telles que le centre des sports, la piscine, le stade de football, les salles de gymnastique des écoles, les aires et plaines de jeux.

Le sport et la jeunesse doivent être des outils de socialisation et d'intégration sociale.

A cet égard, nous serons attentifs à soutenir l'offre d'activités sportives orientée vers des publics spécifiques, en particulier le public féminin.

Des initiatives telles que la mise sur pied d'activités intergénérationnelles, la lutte contre le racisme ou l'organisation d'activités sportives réunissant l'ensemble des réseaux scolaires présents sur notre territoire seront organisées.

C'est dans cet esprit que, comme précisé plus haut en matière de jeunesse, un plan sport sera mis sur pied.

Le sport, particulièrement pour les jeunes, est un vecteur puissant de socialisation, de cohésion et de santé publique. C'est pourquoi la commune y attache une attention toute particulière. Ainsi, des actions ont été menées en quantité et en qualité :

- Soutien financier et en nature aux clubs sportifs.
- Table ronde du sport et synergies entre les clubs.
- Guide annuel sportif et journées portes ouvertes dans les clubs et le centre sportif.
- Semaine du sport.

- Stages Action Sport, dont le succès est très franc, avec plus de 5000 inscriptions par an.
- Pelouse synthétique du stade Guy Thys, permettant la pratique du football par tous les temps.
- Chèques sports.
- Organisation de différents tournois, trophée commune sportive, olympiades sportives communales et trophée du mérite sportif.

Aujourd'hui, une politique sportive communale structurée est en place et nous veillerons à la développer. Pour ce faire, nous poursuivrons l'effort d'intégration entre les acteurs du sport, la régie communale autonome, les ressources et les infrastructures disponibles telles que le centre des sports, la piscine, le stade de football, les salles de gymnastique des écoles, les aires et plaines de jeux. Plus particulièrement, il serait important, en fonction des moyens disponibles, d'établir une infrastructure complémentaire, soit une salle de sports supplémentaires pour les différents clubs de la commune.

Le sport doit être accessible et adapté à tous les publics, les jeunes bien entendu, mais également le public féminin, les publics défavorisés (possibilité d'établir des tarifs sociaux), de même que les personnes à mobilité réduite, en commençant par l'accès amélioré aux infrastructures.

Des initiatives et des événements sportifs fédérateurs et festifs seront aussi organisés, tels qu'une zwemweek.

11. Planification d'urgence

La planification d'urgence concerne l'élaboration du plan général d'urgence et d'intervention et des plans particuliers, pour maîtriser une situation d'urgence.

«Par situation d'urgence, on entend tout événement qui entraîne ou qui est susceptible d'entraîner des conséquences dommageables pour la vie sociale, comme un trouble grave de la sécurité publique, une menace grave contre la vie ou la santé de personnes et/ou contre des intérêts matériels importants, et qui nécessite la coordination des disciplines afin de faire disparaître la menace ou de limiter les conséquences néfastes» (A.R.16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention, art. 6).

Les axes prioritaires de la législature concernent

- le support stratégique à la coordination des intervenants en sécurité civile lors de sinistres et du rétablissement après sinistre ;
- l'aide psychosociale développée lors des situations d'urgence ;
- l'information à la population et la presse ;
- la prévention des sinistres pouvant générer une situation majeure et le meilleur état de préparation des services de la commune en rapport avec les risques importants;
- le débriefing des exercices et situations d'urgences exceptionnelles et la diffusion des conclusions auprès des acteurs concernés (deux exercices et/ou événements par an).

Le volet préventif sera développé notamment par une information du grand public sur

la prévention des risques domestiques et des grands risques collectifs.

La planification d'urgence est intégrée au service des Affaires générales.

12. Etat-civil, Population, Affaires électorales, Recensement complémentaire

- Population – Etat-civil

Objectifs :

- Garder l'accent sur la qualité de l'accueil du public. Ainsi, l'ouverture des guichets en nocturne le mardi, à l'exception des mois de juillet et août, est maintenue et continue de rencontrer un vif succès ;
- Continuer à promouvoir :
 - l'utilisation du guichet électronique et augmenter les différentes applications qui s'y rapportent.
 - l'utilisation des moyens de paiement électronique aux guichets (terminaux bancontact) dans un but de sécurisation et également afin d'augmenter les services offerts aux citoyens.
- En ce qui concerne plus spécifiquement la population :
 - Introduction des nouveaux passeports aux données biométriques, voulus plus sécurisés, pour la fin 2013. Les données biométriques du passeport consisteront en une photo conforme du visage, les empreintes digitales des deux index et une signature électronique, conformément à la législation européenne. Il est également prévu de délivrer à la même période des cartes de séjour aux données biométriques pour les ressortissants non européens.
 - Dans le courant du premier semestre 2013, introduction du nouveau permis de conduire au format ID-1 (format de carte bancaire) qui remplacera progressivement le permis de conduire papier.
 - Projet de mise en place d'une cérémonie de mise à l'honneur des citoyens etterbeekois résidant de manière ininterrompue dans notre commune depuis 25 ans et plus ainsi que 50 ans et plus.
 - Projet de délivrance d'un « Welcome Pack » à chaque citoyen venant se domicilier dans notre commune. Ce projet est à mener en collaboration avec les services de l'information et de la participation. Le but est de fournir à chaque nouvel habitant des informations pertinentes sur la commune en général (loisirs, écoles, sports, commerces, etc.), les services offerts par notre administration, etc.

- En ce qui concerne plus spécifiquement l'état civil :
 - la lutte contre les mariages blancs ou simulés reste une priorité qui s'assortit aussi d'une volonté de protection des personnes qui sont victimes de telles pratiques ;
 - Maintien du système de déclaration des naissances à la maternité de la Clinique Saint-Michel vu le succès de ce projet qui a débuté en septembre 2010. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'amélioration du service fourni au citoyen et de la simplification administrative.
 - Continuer à promouvoir le règlement communal relatif au placement de plaquettes commémoratives sur les bancs publics etterbeekois. Ce règlement, qui est d'application depuis janvier 2011, autorise le placement de plaquettes commémoratives sur le dossier de bancs situés sur l'espace public etterbeekois afin d'honorer la mémoire d'une personne, de rendre hommage à quelqu'un ou de commémorer un événement.
 - En ce qui concerne le cimetière communal, signalons deux éléments :
 - 1) une extension au bâtiment existant devrait voir le jour afin de pouvoir y stocker les machines et véhicules utilisés par les ouvriers ;
 - 2) l'utilisation de pesticides pour l'entretien du cimetière sera interdite à partir de 2015. Il y aura donc un surcroît de travail pour le personnel. Un réaménagement du cimetière, dont notamment la pelouse d'honneur, sera soumis au Collège pour approbation
- Affaires Electorales

Organisation des élections fédérales, régionale et européennes en 2014. Tout sera mis en œuvre pour que ces élections s'organisent dans les meilleures conditions tant au point de vue de la régularité que du point de vue de l'organisation des bureaux de vote pour le confort des électeurs.

Le système de vote électronique actuel ainsi que le matériel informatique électoral dont dispose la commune ont encore été utilisés une dernière fois en 2012 à l'occasion des élections communales. La question se posera de savoir si notre commune maintiendra ce type de système de vote ou si le nouveau système de vote automatisé utilisé en 2012 dans les communes pilotes de Jette et de Woluwe-Saint-Pierre sera appliqué dans notre commune suite à une décision des autorités régionales et/ou fédérales.

- Recensement complémentaire

En ce qui concerne le Recensement complémentaire, il est démontré que, parallèlement aux multiples efforts en matière d'urbanisme, d'environnement et de qualité de vie en général, une politique incitative à l'inscription reste nécessaire.

13. Animation et Festivités

Par le biais de manifestations d'envergure, tout en préservant la proximité, nous cherchons à promouvoir l'image d'Etterbeek. Nous veillons à diversifier les activités que nous organisons afin de toucher tous les publics et tous les quartiers de la commune.

Afin d'aider les associations et les particuliers qui souhaitent organiser des animations dans leur quartier, nous offrons un soutien technique et administratif ainsi que la possibilité de louer du matériel et des salles à des prix attractifs.

Un nouveau règlement d'octroi des salles, en cours d'élaboration, sera soumis à l'approbation du Conseil communal en début de législature. Ce règlement veillera à favoriser les etterbeekois et toutes les institutions etterbeekoises, pour lesquelles des gratuités seront prévues, et à limiter les demandes émanant de personnes ou institutions n'ayant aucun lien avec la commune.

En plus des animations que nous organisons traditionnellement, des nouveautés seront à prévoir au cours de la législature. Néanmoins, nous serons attentifs à réduire les coûts engendrés par les heures supplémentaires du personnel communal qui travaille pendant nos événements, en particulier lors du Marché médiéval et l'Anniversaire de l'avenue de Tervueren

14. Energie

- Primes Energie

Poursuite de la politique d'octroi de primes énergétiques, instaurée en 2007 et modifiée en 2012 pour l'audit énergétique, les chaudières et les chauffe-eau solaire (actuellement valable jusque fin 2013), afin d'encourager les citoyens à réduire leurs consommations d'énergie.

- Sensibilisation

Organisation d'activités ponctuelles de sensibilisation sur :

- l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), comme les « ateliers éclairage » (utilisation, démonstration et conseils sur les différents types d'ampoules) ou les éco-gestes et conseils pratiques pour moins consommer chez soi.
- Conférences/débats sur des sujets propres aux ressources énergétiques ou sur des sujets d'actualités liés à l'énergie.

- Campagne d'information

Selon l'opportunité, répéter la participation de la Commune à la campagne « *Gaz-Electricité, osons comparer* » (campagne d'information pour comparer les tarifs des différents fournisseurs d'énergie en fonction de sa consommation) du SPF Economie, Classes moyennes et Energie.

- Maison de l'Energie et de l'Eco-construction

Cette Asbl émanant d'un appel à projet régional a été créée en 2012 à l'initiative d'Etterbeek et en partenariat avec les deux communes voisines de Woluwe St Lambert et Woluwe St Pierre. Elle permettra aux citoyens de recevoir toutes les informations et conseils utiles en matière d'énergie. L'objectif est de poursuivre son lancement et veiller au déploiement maximal de ses activités afin qu'un maximum d'habitants en bénéficient.

15. Environnement

Le service Environnement coordonne actuellement deux projets intégrés dans l'Agenda 21 local, à savoir la coordination du label entreprise éco-dynamique de l'Hôtel communal et la coordination des Jardins participatifs.

- Label entreprise éco-dynamique

Cette année sera axée sur la gestion du label entreprise éco-dynamique en vue de son renouvellement en 2014 (suivi des indicateurs de la gestion environnementale, mise en place du plan d'action, suivi des consommations). La promotion de ce label auprès d'organismes etterbeekoïses sera poursuivie dans le cadre de la fiche-action de l'Agenda 21 local.

- Jardins participatifs

La construction du projet des Jardins participatifs a démarré en 2008. En 2009, l'ensemble des projets prévus dans le cadre de ces jardins a pu démarrer, les zones ont été aménagées et ce, à des moments et des rythmes différents et exploitées par des associations locales. En 2012 a débuté la réalisation du projet « Légumes Bio d'Etterbeek », appelé aussi Phase 2, et celui des Jardins participatifs adaptés aux personnes à mobilité réduite, appelé Phase 3.

La Phase 2 est développée en étroite collaboration avec le service Développement durable et le CPAS. Outre l'aspect environnemental et la production de légumes, cette Phase 2 revêt un aspect formatif et social, en ce sens que des personnes émergeant au CPAS pourront y suivre une formation au maraîchage avec des jardiniers professionnels.

En 2014, il est notamment prévu de :

- pérenniser et suivre de près les activités déjà en cours sur le site ;
- finaliser et embellir l'aménagement des zones 2 et 3 ;
- créer de l'animation pour les Etterbeekoïses sur le site, tant au niveau de la gestion des différentes zones qu'au niveau de l'organisation d'activités publiques ;
- organiser annuellement une journée portes ouvertes ;
- poursuivre le développement du programme d'animations « nature » pour les écoles ;
- intégrer la formation au maraîchage biologique au projet de phase 2 ;

- poursuivre l'organisation de conférences sur le monde des plantes ;
- poursuivre l'information sur le compostage

16. Développement durable

1/ Poursuite des projets récurrents

- Conseil consultatif du Développement durable (CCDD)

Assurer la continuité et la coordination du CCDD qui se réunit environ 5 fois par an et renouvellement des mandats d'une durée de 2 ans en 2013 et 2015.

- Subsidés Développement durable

Poursuivre l'appel à projet Développement durable, en cours depuis 2008, pour les collectifs etterbeekoïses non-marchands, en vue d'encourager les initiatives locales et de mettre en valeur de leurs réalisations sur le site Internet communal.

- Primes Langes lavables

Poursuivre l'octroi des primes langes lavables qui ont été mises en place en 2010. Continuer de la promotion de l'utilisation des langes lavables via la distribution du dépliant informatif et poursuivre l'information du public par le service Développement durable lors d'activités diverses sur la commune.

2/ Poursuite de la politique 'Alimentation durable'

- Activité « Commune ferme à la ville »

Continuité des missions de l'Asbl, à savoir :

- Ancrer le développement durable dans la commune à travers une initiative largement participative ;
- Sensibiliser les citoyens à l'adoption de nouveaux comportements respectueux de la planète et des générations futures ;
- Promouvoir la consommation de produits alimentaires sains, de saison et de proximité auprès de consommateurs vivant en milieu urbain ;
- Réduire la consommation de denrées lointaines très souvent acheminées par avion ;
- Soutenir des projets agricoles respectueux de l'environnement, proches et non délocalisables ;
- Offrir une alternative à la « mal bouffe » ;
- Créer du lien social et de la solidarité parmi les habitants ;
- Mettre sur pied une initiative qui cadre parfaitement avec les objectifs poursuivis par notre Agenda 21 Local.
- Alimentation du site Internet 'Commune ferme à la ville' et gestion de la page Facebook 'Etterbeek durable'.

- Ambassadeurs de l'alimentation durable

En 2012, le projet « Défi alimentation durable » a permis aux ménages participants de devenir au terme des 6 mois d'activités les premiers Ambassadeurs de l'alimentation durable à Etterbeek. Au travers de leur expérience et du recueil créé avec leur collaboration, ceux-ci seront mis en avant lors de diverses manifestations en lien avec l'alimentation.

- Paniers Bio

Poursuite de la sensibilisation du personnel communal aux circuits-courts par la distribution hebdomadaire de paniers Bio. Cette sensibilisation s'adresse également aux habitants et aux collectifs etterbeekois via l'activité « Commune ferme à la ville ».

- Jardins participatifs – phase 2

Poursuite du partenariat avec le service Environnement pour la phase 2 des Jardins participatifs avec, notamment, l'organisation de la journée de formation en maraîchage biologique, l'écoulement de la production des légumes produits, la séance de sensibilisation du public à l'agriculture urbaine, des cours de cuisine avec les légumes produits sur ces jardins, etc.

- Autres projets selon les possibilités :

- Mise en place d'un marché hebdomadaire de produits bio, locaux et de saison du côté de la place Van Meyel (ou autre possibilité).
- Organisation de tables citoyennes axées sur la rencontre et la découverte de cuisine locale, bio et de saison.
- Soutien et promotion du 'Veggie day' et organisation ponctuelle d'une table 'Veggie'.

- Sensibilisation du personnel communal

Participation aux actions de l'Eco-Team, co-organisation des Midis 21, co-rédaction de la newsletter « Dynamic 21 », étoffement et valorisation de la médiathèque DD ('dédéthèque').

- Appels à participation

Représentation du service Développement durable et de la mise en valeur de ses actions dans le cadre de différents événements comme la Fête de l'Environnement, Goûter Bruxelles, colloques de l'AVCB, fêtes de quartier, etc.

- Etterbeek village

Co-organisation, avec le service de la Mobilité et la cellule A21L, de l'événement 'Etterbeek Village' lors de la journée sans voiture avec tenue d'un stand développement durable.

3/ Nouveaux projets

- Politique d'achats durables

Participation à la création d'un comité de préparation et de suivi des cahiers des charges pour l'insertion de critères 'durables' dans les différents marchés publics de la commune. Travail de fond sur le marché des cantines durables touchant les écoles et seniories (dans la mesure du possible).

- Politique des invendus alimentaires consommables

Mise en place d'une politique pour encourager les exploitants d'établissements du secteur alimentaire à céder les denrées non commercialisables mais encore consommables qui sont généralement jetées (les invendus alimentaires non périmés, produits dont l'emballage est abîmé, les surplus, ...) à des associations caritatives, banques alimentaires, ou autres structures actives dans le domaine de l'aide alimentaire et lutter ainsi contre le gaspillage alimentaire. En effet, en Belgique, 35 millions de kilos d'aliments sont gaspillés chaque année et plus de 200.000 personnes ont recours à l'aide alimentaire.

Deux possibilités sont envisagées : soit par incitation via une Charte d'engagement avec diffusion de la brochure explicative (Comeos/AFSCA) pour encourager les magasins à mettre en place le don alimentaire, soit en l'imposant via un avenant au permis d'environnement lors de sa délivrance ou de son renouvellement pour imposer aux grandes/moyennes surfaces le don alimentaire.

Cela implique une étude et une analyse préalable de différents problèmes, notamment concernant les « associations caritatives » : acheminement, stockage et redistribution dans un laps de temps minimum, moyens humains et équipements, sécurité alimentaire, traçabilité, ... En ce sens, il faudra également examiner sur le territoire etterbeekois ce que deviennent les invendus alimentaires consommables au sein des différents commerces concernés, évaluer leur quantité, identifier les éventuels problèmes rencontrés et tenir compte des spécificités de chaque commerce.

Cette politique pourra être menée transversalement avec la politique de la Santé centrée sur les publics précarisés et les Classes moyennes.

- Sensibilisation de la population à tous les aspects du développement durable

Organisation, chaque mois, d'activités en vue de sensibiliser les citoyens aux divers aspects du développement durable via des projections de films, ateliers, débats, conférences sur des thématiques comme le gaspillage, l'alimentation, les déchets, l'énergie, l'eau, etc.

- Lancement d'une politique transversale de l'eau

2013, année Internationale de l'eau, est l'occasion de démarrer une politique transversale sur les problématiques liées à l'eau avec les services de la Santé, de

l'Environnement et de la Solidarité internationale. Ce sera l'occasion de mettre en place diverses actions de sensibilisation (projections de film, ateliers, visites de stations d'épuration, etc.), d'encourager les écoles à traiter du thème de l'eau, d'encourager le développement de projets sur ce thème dans le cadre des subsides DD.

- Plan Propreté

Participation à la sensibilisation des citoyens à la propreté publique et la gestion des déchets via des actions concrètes de terrain en soutien au service Propreté de la commune.

- Réutilisation/réemploi

Encourager et/ou mettre en place un lieu de « donnerie », de récupération, de réutilisation pour les citoyens en vue de créer un 'Magasin pour rien'.

17. Agenda 21 Local

- Le Plan d'Action A21L

Evaluation de l'état d'avancement de l'A21L et des 45 fiches-action.

Communication grand public sur les avancées de l'A21L.

Poursuite de la réalisation des fiches-actions : suivi et pérennisation des projets en cours et planification des actions encore non réalisées ; éventuellement, ajout de nouveaux projets durables et participatifs dans l'A21L.

- La sensibilisation et l'information sur l'A21L sur le terrain

Poursuite de la participation de la cellule A21L à différents événements, fêtes et activités sur le terrain pour informer les citoyens sur les projets de l'A21L et les sensibiliser au développement durable ainsi que pour « faire vivre » l'A21L.

- La sensibilisation en interne de l'administration

Soutien de la cellule A21L à la poursuite des actions A21L (de sensibilisation au DD et au respect de l'environnement) en interne de l'administration communale en collaboration avec les services concernés : Midis 21, Dynamic 21, Dédéthèque.

Le coordinateur A21L et la responsable du label Eco-dynamique de l'Hôtel communal poursuivront la gestion de l'Eco-Team et de ses projets.

- Projets et actions

Mise en place, participation et soutien de l'A21L dans différents projets, actions, activités ou événements à caractère durable et participatif, en privilégiant une approche transversale sur différentes thématiques telles que : prévention des déchets, récupération/réutilisation, sensibilisation au respect de la propreté publique, alimentation durable, actions sur le thème de l'eau, outils de communication, politique d'achats durable, environnement, ...

L'A21L participera et soutiendra activement les projets menés par le service Développement durable.

18. Egalité Femmes-Hommes

Notre but est de sensibiliser la population aux inégalités qui existent encore dans bien des domaines entre les femmes et les hommes et de réaliser des actions correctrices dans la mesure de nos moyens.

1/ La Journée Internationale des Femmes

Célébrée chaque année le 8 mars, cette journée sera l'occasion de sensibiliser les habitants à différents aspects des inégalités de genres, en fournissant diverses pistes de réflexion.

2/ Lutte contre les violences faites aux femmes

Voici ce qui est prévu de 2013 à 2015 :

- Au sein du réseau d'acteurs locaux œuvrant de près ou de loin dans la prévention de la violence conjugale et l'aide aux femmes qui en sont victimes, nous poursuivrons le vaste projet de formation à l'intention des intervenants psycho-médico-sociaux de première ligne.
- Comme chaque année, nous organiserons des événements et des actions de sensibilisation durant le mois de novembre, le 25 novembre étant la Journée internationale de lutte pour l'élimination des violences faites aux femmes.
- Nous remettrons sur pied un colloque destiné aux professionnels luttant contre les violences intrafamiliales, ainsi qu'une soirée de sensibilisation ouverte au public.

3/ Campagne du « ruban blanc »

Cette campagne est née au Canada en 1991, à l'initiative d'un groupe d'hommes bouleversés par le massacre de 14 jeunes filles, perpétré par un jeune homme de 25 ans, à l'université de Montréal. Cet individu armé s'est introduit dans une salle de classe et, après avoir fait sortir les garçons, a fait feu sur les filles en criant « je hais les féministes », avant de retourner l'arme contre lui. Depuis ce jour, les hommes qui s'opposent à la violence à l'encontre des femmes et des enfants portent un ruban blanc, symbolisant le vœu personnel de ne jamais user de la violence, ni de la minimiser ou de la taire.

Nous proposerons à tous les habitants ainsi qu'au personnel communal masculin de s'associer à la campagne en arborant le ruban blanc.

4/ Participation à la plate-forme régionale d'Égalité des chances

Il n'y a pas de frontières communales pour les inégalités ; il est donc important de pouvoir suivre tout ce qui se fait au niveau régional et dans les autres communes. La Région a instauré une plate-forme Égalité des chances, centrée sur l'égalité femme-homme, dont nous sommes membres. Des groupes de travail thématiques y sont organisés autour des violences faites aux femmes. De nombreux professionnels du secteur y sont présents. Le partage d'expérience qui en résulte est d'un intérêt majeur pour notre politique locale.

5/ Conseil Consultatif de l'Égalité Femmes – Hommes

Poursuivre la dynamique lancée par le Conseil Consultatif de l'Égalité Femmes-Hommes qui a notamment pour mission d'aider à la mise en place d'un plan d'action en vue de faciliter l'application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

6/ Appel à projets

Un subside communal « Égalité Femmes – Hommes » a été créé en 2010 pour encourager et soutenir des projets visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. L'appel à projet a été lancé en 2011 et quelques associations bénéficiaires ont pu d'ores et déjà démarrer des projets en lien avec la thématique reprise ci-dessus. Notre souhait est de maintenir ce subside afin de permettre à un maximum d'acteurs locaux d'œuvrer pour plus d'égalité dans la vie de tous les jours.

7/ Formation à l'autodéfense

En partenariat avec l'Asbl Garance, nous entamerons un nouveau programme de formation à l'autodéfense pour les citoyennes qui le souhaitent.

8/ Marches exploratoires

Initiées au Canada, rendues effectives notamment à Liège et à St Gilles, les marches exploratoires sont avant tout issues du questionnement sur le sentiment d'insécurité des femmes dans certains secteurs de l'espace public.

L'insécurité ressentie empêche souvent les femmes d'entreprendre toute une série d'activités comme, par exemple, des réunions en soirée ou la participation à des activités culturelles nocturnes; par crainte, elles évitent la fréquentation de certains endroits à certaines heures. Nous visons l'autonomie des femmes, qu'elles puissent se réapproprier l'espace public.

Qui dit « marche exploratoire » dit « importance du partenariat avec la Police » : cette participation est essentielle pour que les femmes rencontrent la police d'une autre manière, et que les policiers s'habituent à des réactions non machistes.

De par leur essence participative, ces « marches exploratoires » peuvent être considérées comme une alternative intéressante aux outils plus traditionnels de « sécurité », comme les caméras.

9/ Cinéclub Egalité

Les membres du Conseil Consultatif de l'Egalité Femmes – Hommes (CCEFH) ont émis le souhait de créer un événement allant dans le sens de la Charte et permettant ainsi la mise en place d'une politique construite et permanente.

D'autre part, nous observons un large engouement de la population pour le concept « film et débat ». C'est un excellent moyen de fédérer un public varié aux diverses thématiques liées aux genres.

De plus, vu l'engouement que notre projet a suscité chez nos partenaires régionaux, nous souhaitons le prolonger le plus longtemps possible.

10/ Femmes et sport

Dans l'article 20 de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, le signataire reconnaît le rôle joué par le sport dans l'enrichissement de la vie de la communauté. Donc, c'est dans ce sens que nous avons souhaité mettre en place un programme d'initiation au jogging pour un groupe de femmes, afin de leur permettre de s'appropriier à la fois leur corps, mais également l'espace public. Et vu le succès rencontré, ainsi que la liste de suppléantes bien remplie, nous voulons démarrer de nouveaux groupes dans les années qui viennent.

11/ Femmes et emploi

En collaboration avec le Cefa, ce projet vise à lutter contre les stéréotypes de genre dans le monde du travail. En plus d'une sensibilisation efficace de la population, il s'agirait de suivre le parcours d'une femme souhaitant exercer un métier dit « hors norme », comme le sont par exemple ceux de jardinier, maçon ou plombier

12/ Atelier d'écriture

La culture, l'éducation et le niveau social ne doivent pas être un frein à un épanouissement personnel et collectif, et les expériences d'ateliers d'écriture menées par ailleurs dont nous avons connaissance nous apprennent que l'importance est moins l'écriture que l'expression qu'ils permettent. C'est dans cette vision, et avec le soutien de nos partenaires régionaux, que nous envisageons la tenue d'un atelier d'écriture à partir de septembre 2013.

13/ Projet en collaboration

Volonté d'organiser avec le service mobilité un projet vélo pour les dames : « A vos vélos, Mesdames ».

19. La Propreté Publique

La propreté publique est une des priorités du Collège.

Etablissement d'un Plan Propreté

Ce plan s'axera autour de trois volets :

1/ Prévention par la sensibilisation citoyenne et environnementale

- Les meilleurs déchets sont ceux qu'on ne produit pas. Il faudra donc poursuivre et amplifier la sensibilisation au tri des déchets, au suremballage, aux modes de consommation, au compostage, au recyclage...
- Les actes de malpropreté les plus courants sont les sacs poubelles sortis en dehors des heures, les dépôts clandestins, les jets de petits déchets (papiers, canettes, mégots, chewing-gum), les déjections animales, les tags et graffitis. Seront développés : une série d'outils de communication dont l'usage devra être permanent, des actions chocs, des contacts réguliers avec les écoles, les organisateurs d'événements et les commerçants, des opérations dans les quartiers en collaboration avec les forces vives en présence, une signalétique spécifique.

2/ Gestion de la propreté : infrastructures et nettoyage

- Optimisation des méthodes de travail.
- Renforcement du dispositif technique.
- Communication en ligne pour permettre à tous les Etterbeekoïses de mieux comprendre comment se gère la propreté publique, pour leur fournir des données régulières sur l'état de propreté des rues et des quartiers, pour décrire et expliquer les problèmes rencontrés, pour leur assurer une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs.
- Responsabilisation des usagers de l'espace public
- Renforcement du partenariat avec la Région
- Actions « pilotes »

3/ Répression

- Communication très large sur les amendes encourues pour actes de malpropreté
- Augmentation du nombre d'agents constatateurs
- Encadrement et coaching de ces agents.

Cette politique de la propreté publique ne pourra s'envisager que transversalement avec d'autres compétences scabinales et d'autres services, notamment la Participation, les Contrats de Société et de Prévention, l'Environnement, le Développement durable, l'Enseignement, les Classes moyennes, l'A21L, ... Elle demandera d'énormes efforts financiers. La recherche de subsides sera nécessaire.

20. Tourisme

1/ Week-end Bienvenue

Comme lors des deux dernières éditions, nous participerons à l'événement régional « Week-end Bienvenue » qui se déroule fin mars. Dès ses débuts en 2011, ce projet s'est voulu comme le remplaçant d' « Etterbeek Ma Découverte ». Il s'agit d'un événement participatif incluant les différents habitants et commerçants d'un quartier, que « VisitBrussels », l'organisme régional de tourisme, définit comme suit : « Bruxelles est un puzzle qui se découpe en 19 communes qui ont chacune leur histoire, leur politique et leur culture. Et dans ces communes, on dénombre plus de 150 quartiers qui ont leur caractère, leurs habitudes et leur dynamisme. Ce sont ces quartiers et leurs habitants qui colorent le paysage bruxellois de leurs richesses discrètes, de leurs talents méconnus et de leur convivialité. Le tourisme d'une ville ne se limite pas à ses grands monuments et à ses musées : ce sont les parcours hors piste qui créent les émotions d'une visite ; le lieu et le moment où on rencontre la vraie vie créent des souvenirs touristiques inoubliables parce que introuvables ailleurs ! Sans oublier que le tourisme est le premier secteur pourvoyeur d'emplois : plus de 50.000 personnes en vivent chaque jour. Attirer toujours plus de touristes à Bruxelles, c'est veiller au développement de l'économie de toute une région. « Bruxelles Week-End Bienvenue », c'est la mise en valeur d'un maximum de découvertes originales pour faire sortir les touristes des sentiers battus le temps d'un week-end et les faire entrer dans la réalité savoureuse qui fait tout le charme de notre Région... Des passions, des jardins secrets, des récits, de l'histoire réelle ou légendaire, des ateliers, ... autant de raisons d'ouvrir ses portes à des touristes de plus en plus nombreux à tomber amoureux de notre ville, de ses habitants et de leur convivialité. »

2/ « Ma rue se raconte »

Mise en place d'un large projet participatif et transversal alliant Participation, Histoire d'Etterbeek et Tourisme.

Au travers de ce projet, nous souhaitons susciter largement la participation des habitants et des commerçants afin de retracer ensemble l'histoire passée de leur rue, fruit d'archives ou du savoir oral. Et par cette porte ouverte sur ce qu'était la vie « hier », mettre en avant la vie « d'aujourd'hui ». Soyons fiers de la vie dans nos quartiers, et de son histoire.

3/ Set de table

Création d'un set de table destiné au secteur HORECA etterbeekois. Son contenu reprendra l'histoire de la commune, des informations utiles, ainsi que des informations touristiques.

4/ Nos habitants, nos artisans, nous avons tous du talent !

Par ce projet, nous entendons la valorisation d'activités remarquables, fruits de particuliers passionnés ou d'artisans amoureux de leur outil. A l'occasion d'une journée, il s'agit de concevoir un parcours permettant de faire découvrir et rayonner

Etterbeek au travers de ses nombreux talents. Ce projet rentre également dans le cadre de l'A21L en adaptation d'un « parcours des artistes, artisans et du savoir-faire », proposé sous forme de fiche-action.

5/ Greeters

A Etterbeek, nous avons la chance d'avoir sur notre territoire l'Asbl « Tourisme Autrement » qui a lancé le mouvement des Greeters en Région bruxelloise.

Les Greeters de Bruxelles, mouvement associatif de tourisme participatif, entend mettre en pratique, au service des visiteurs et des habitants de la Région bruxelloise, les valeurs du tourisme *autrement* à savoir le respect réciproque, la rencontre authentique basée sur l'accueil, l'échange multiculturel et l'accessibilité. Il favorise la découverte du territoire régional, autrement, par les yeux, les habitudes et les connaissances de ses habitants, devenus l'espace de quelques heures, des hôtes bénévoles.

Aussi, nous souhaitons les associer à certains projets car la qualité de leur expertise et leur sens de la participation nous semblent intéressants et ne sont plus à démontrer.

6/ Chambres d'hôtes

Comme les années précédentes, nous continuerons à encourager le développement du réseau de chambres d'hôtes. Notre commune, proche des institutions européennes, est idéalement située pour accueillir de manière plus personnalisée les hôtes internationaux, en général friands de ce genre de logement lorsqu'ils passent quelques jours (ou plus si affinités) à Bruxelles. Aussi souhaitons-nous, lors d'une soirée d'information, aider les habitants désireux de se lancer dans la création d'une chambre d'hôtes.

21. Informatique & l'E-government

- Gestion des outils informatiques tant pour l'Administration communale que pour le CPAS ainsi que pour tous les sites dépendant de l'une de ces 2 entités.
- Mise en place de nouveaux outils permettant un meilleur service au public.
- Rationalisation des infrastructures.
- Amélioration de la sécurité en réduisant les risques de vol. La sécurisation des données et leur sauvetage doivent être garantis.
- Amélioration de la productivité du service Informatique par la consolidation et la rationalisation du système d'information, ainsi que de la mise en œuvre d'outils de télédistribution ou de prise de contrôle à distance qui permettent de supprimer la plupart des déplacements physiques.

22. Image d'Etterbeek

- Harmonisation des outils de communication communaux (flyers, invitations, affiches, emails, courriers, signalisation, logos etc.). Création d'une stylistique homogène et déclinable selon les services et les besoins.
- Conception et création d'une nouvelle mouture de la Vie Etterbeekoise.

23. Travaux publics

Le Service des Travaux Publics poursuivra durant cette législature la mise en œuvre des objectifs stratégiques définis dans le cadre de la déclaration de politique générale de la précédente législature, et mettra en œuvre les nouveaux objectifs définis par les intentions du nouveau Collège et du nouvel Echevin des Travaux Publics.

- En ce qui concerne l'espace public

En ce qui concerne l'espace public, le postulat de base doit être conservé, à savoir:

- Des aménagements publics de qualité dans la continuation d'une politique de proximité ;
- La sécurisation de l'espace public pour tous les usagers, et primordialement les usagers faibles en accord avec les politiques de mobilité communale et régionale.

Nonobstant un **budget d'investissement** limité, les réalisations ci-après pourraient être menées à bien dans les années à venir :

Les travaux suivants seront réalisés en accord avec le service de la Mobilité :

- Réfection de trottoirs (hormis réparations ponctuelles pour assurer la sécurité et le confort des piétons) :
- Poursuite de la mise en œuvre du programme de rénovation approuvé en 2009 par le Collège. Les dates indiquées ci-dessous sont les dates d'inscription budgétaire. L'exécution se fait généralement l'année qui suit, en coordination avec les impétrants :

- **2012. Seront exécutés en 2013 à la suite des travaux d'égouttage dans toutes ces rues.**
 - Rue Bruylants;
 - Rue des Champs;
 - Avenue des Champs;
 - Rue Capitaine Joubert;
 - Rue Cardinal Lavigerie;
-

- **2013.**
 - Rue Père Eudore Devroye;
 - Rue Félix Terlinden ;
 - Rue de Theux;

 - **2014.**
 - Rue Pierre Hap-Lemaître;
 - Rue Général Henry entre la rue Général Fivé et la rue des Champs + un tronçon entre la rue Général Fivé et les logements sociaux au n°134.
 - Chaussée Saint-Pierre (ex-tunnel Renault);
 - Rue de la Gare;
 - Avenue Général Bernheim;

 - **2015.**
 - Avenue Alexandre Galopin
 - Rue du Reigersvliet
 - Rue Commandant Ponthier entre Hansen-Soulie et Aviateur Thieffry;
 - Rue Baron de Castro;
 - Place Saint-Antoine;
- Poursuite de l'aménagement de la place du Roi Vainqueur (2ème phase).
 - Pour 2013 et 2014, aménagement de l'avenue Hansen-Soulie
 - Aménagement de la rue Général Henry devant Sorelo, aménagement de l'arrière de la place Saint-Antoine, avenue du Préau,
 - Poursuite de la mise en œuvre du plan zone 30 (sécurisation de nos carrefours et routes problématiques comme l'avenue de l'Armée et la rue des Atrébates).
 - Etude des aménagements de trottoirs qui seront réalisés sur cette moitié de législature.
 - Divers asphaltages dans des voiries à déterminer au cas par cas et année par année en fonction des divers facteurs de dégradation.
 - En collaboration avec Beliris : poursuite de l'étude de l'aménagement de la place Jourdan et mise en œuvre de celui-ci, en parallèle avec le parking sous le parc Jo Heyne et le réaménagement de ce petit parc.

En matière d'éclairage public, nous poursuivrons la rénovation de celui-ci dans le cadre des nouveaux aménagements, de l'éradication du mercure et du renouvellement systématique des installations vétustes ou trop énergivores. Ces travaux se font en collaboration avec Sibelga pour le financement, l'étude et la mise en œuvre. Ceci sera fait dans le cadre du Plan Lumière communal élaboré sous la précédente législature.

Dans le suivi des projets, depuis l'élaboration du projet et du cahier des charges jusqu'à la réception provisoire des travaux en passant par le suivi du chantier, le

service prendra à cœur de respecter le principe "STOP" (Stappers – Trappers – Openbaar vervoer – Privé vervoer) dans tous les aménagements de voirie. Ce principe, inscrit dans le plan régional Iris II, prévoit une gradation de la priorité des déplacements des piétons, des cyclistes, de transports en commun et enfin des voitures.

Le choix du mobilier urbain devra se faire en adéquation avec le plan d'embellissement établi lors des législatures précédentes, mais également avec l'environnement et les usagers de l'espace public. Le type de parking vélo devra par exemple être choisi en fonction des disponibilités sur l'espace public et en fonction du type de demande (stationnement de courte durée ou de longue durée)

- En ce qui concerne les bâtiments publics

Comme par le passé, un équilibre devra être trouvé entre la rigueur financière et la quantité d'obligations à assumer.

Les travaux et études suivants (la liste ci-dessous en reprend les plus importants et n'est donc pas exhaustive) ont d'ores et déjà été programmés au Budget extraordinaire 2013 :

- Remplacement de châssis au dépôt du Rinsdelle et à la conciergerie des ateliers Toby;
- Désamiantages divers;
- Aménagement d'une cuisine de production au Home Beauport en collaboration avec le CPAS;
- Poursuite du programme de rénovation des éclairages, de l'isolation des tuyauteries de chauffage et du remplacement des vannes par des vannes thermostatiques;
- Rénovation de la salle de bain de la conciergerie de Claire-Joie en dissociant la production du chauffage du reste de l'école;
- Dernière phase du remplacement du revêtement de sol de l'aile primaire au Paradis des Enfants;
- Remplacement du pavillon maternel par un bâtiment passif au Paradis des Enfants ;
- Rénovation de la salle de gym de la Farandole;
- Remplacement de l'étanchéité des corniches d'Ernest Richard I;
- Rénovation de l'atelier garage d'Ernest Richard II;
- Rénovation complète de l'installation de chauffage d'Ernest Richard II;
- Reconstruction de l'aile centrale de la façade arrière du 84 Tombeur et rénovation avec isolation et changement des châssis du reste de cette façade;
- Rénovation de la toiture du Centre des Sports avec ajout de techniques d'économie d'énergie;
- Construction d'un hangar à machines au cimetière
- Mise à jour des inventaires amiantes-
- Etudes PEB chaufferies
- ...

Les investissements sont toujours dirigés vers une amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments en étroite collaboration avec les services concernés,

ainsi que vers une amélioration du confort des locaux et de l'hygiène de ceux-ci (rénovation des toilettes scolaires par exemple).

Tout au long de cette législature, il faudra également penser aux personnes (enfants et adultes) qui fréquentent nos écoles et nos bâtiments et leur offrir des infrastructures répondant aux mieux à leurs attentes. Cela passera notamment par la rénovation des cours de récréation comme à la Colombe de la Paix, à Ernest Richard place Saint-Pierre et à l'ISFCE.

Il convient de souligner les aspects légaux auxquels nos bâtiments doivent répondre. Cela concerne les normes techniques, de salubrité, d'hygiène, de sécurité électrique, de sécurité incendie, de respect des règlements en matière de sécurité et prévention du travail, ... Une collaboration étroite avec le SIPP (Service Interne de Protection et de Prévention au travail) est nécessaire et doit se renforcer. Il faut souligner que la mise en conformité de certains éléments n'a pas d'effet sur l'état du bâtiment. Ces mises en conformité coûtent parfois très cher sans économies d'énergie ou sans amélioration structurelle à première vue (or, n'oublions pas l'importance de la chute du nombre d'accidents de travail : primes d'assurances, rentes à payer au personnel.....). Cela peut donc parfois se faire au détriment d'une intervention d'entretien dans le bâtiment. La collaboration avec le SIPP prend alors tout son sens.

Durant cette législature, de nouvelles constructions verront le jour. Il s'agira notamment de remplacer le vieux pavillon des maternelles (type Expo 58) du Paradis des Enfants, de construire un nouveau bâtiment à front de la rue Gérard en lieu et place des deux chalets et du bâtiment en béton, de bâtir un nouveau hangar à machines au cimetière, et tout au moins de lancer l'étude pour la construction d'une crèche appelée à remplacer celle d'Aimé Dupont. Ces bâtiments devront répondre de la manière la plus stricte aux nouveaux critères de PEB (Performance Energétique des Bâtiments), tout en tenant compte de leur usage (exemple : pour le hangar à machines au cimetière appelé à être ouvert régulièrement, il sera difficile d'être performant).

Pour permettre une meilleure gestion des problèmes au sein des bâtiments communaux par les techniciens et pouvoir fournir une vision réaliste de l'état de notre patrimoine immobilier à l'administration communale, il serait souhaitable d'en établir une radioscopie complète. Ce document devra décrire tous les problèmes et proposer une hiérarchisation des solutions pour le bâtiment lui-même, mais également en les croisant avec les données issues des autres bâtiments. Compte tenu de l'envergure de ce travail, il semblerait indiqué de désigner un bureau d'études extérieur.

- En ce qui concerne la gestion des énergies

Le Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique (PLAGE) portant sur l'ensemble des propriétés communales a démarré en 2008 grâce à l'obtention d'une subvention régionale de 100.000 € répartie sur trois ans et s'est terminé fin 2012. Un responsable PLAGE avait été engagé pour la mise sur pied du Plan. Un fonctionnaire du service Entretien des bâtiments a alors également été affecté à la nouvelle cellule Energie afin de renforcer les efforts à consentir en matière de gestion énergétique et de diriger et chapeauter les travaux du Responsable PLAGE.

Durant l'année 2008, un cadastre énergétique de tous les bâtiments communaux a été réalisé ; une comptabilité énergétique s'est progressivement mise en place. Nous connaissons à présent les dix bâtiments les plus énergivores, qui consomment à eux seuls 77 % de la facture énergétique. Rappelons qu'actuellement la Commune dépense plus d'un million d'euros par an pour la fourniture de gaz et d'électricité de ses 32 bâtiments (écoles, centre sportif, centre culturel, crèches, maison communale, ateliers etc.).

En 2010, une comptabilité énergétique a été mise en place, et complétée en 2012 par la mise en œuvre de NR'Click en collaboration avec Sibelga. Ainsi, les compteurs des bâtiments les plus importants en termes de consommation sont relevés de manière automatique quart d'heure par quart d'heure. Ce relevé permet de connaître de manière plus précise le comportement d'un bâtiment et d'en diagnostiquer les problèmes. Il peut également donner des pistes sur la priorité des investissements à faire en matière d'économie d'énergie.

Grâce à ces efforts la commune a pu réaliser des économies d'environ 250.000 € entre 2008 et 2012 !

Le plan PLAGÉ, subsidié dans un 1^{er} temps par la Région, a été pérennisé sur fonds propres jusqu'en décembre 2012. L'agent engagé pour cette tâche a donc terminé son contrat. Néanmoins, la volonté est forte de faire perdurer « l'esprit PLAGÉ » au sein du service.

Pour faire du PLAGÉ sans Plagiste, il faudra penser à des alternatives au niveau de la gestion des ressources humaines. Il faudra notamment veiller à renforcer les liens déjà forts entre la cellule énergie et la cellule entretien des bâtiments.

- En ce qui concerne l'utilisation rationnelle de l'énergie

Les formations et informations URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie) ont été dispensées aux utilisateurs des bâtiments. Ont principalement été visés : les concierges, techniciens, directeurs, secrétaires, professeurs etc. Il est de notoriété publique que 10 à 15 % des économies d'énergie peuvent se réaliser par la simple mise en place de comportements journaliers mieux adaptés. Des sensibilisations passant par des personnes particulièrement réceptives à la problématique devront également être dispensées. Il est nécessaire de resensibiliser régulièrement les personnes concernées, qui peuvent être d'excellents relais d'information auprès de leurs collègues directs.

Outre les petits projets d'amélioration des installations comme la remise en état d'une régulation de chauffage, des petites et grosses rénovations ou d'adaptation de chaufferies, le service s'attèlera à faire fonctionner les installations de chauffage de manière plus cohérente par rapport à l'utilisation des bâtiments. En effet, bien souvent, certains locaux des écoles sont occupés en soirée ou le week-end. Les installations actuelles obligent de chauffer l'ensemble du bâtiment durant ces périodes. L'objectif est donc de sectionner les installations afin de rendre par exemple un étage indépendant d'un autre. Ceci a déjà pu être mis en œuvre à la Colombe de la Paix sous la précédente législature.

Néanmoins, afin de soutenir cet objectif d'URE, il est nécessaire de compléter les modernisations faites aux installations de chauffage par des interventions sur la

structure du bâtiment. Ainsi, il faut poursuivre la politique de remplacement des anciens châssis dont beaucoup sont encore à faibles performances et avec des simples vitrages. C'est le cas notamment à Ernest Richard I et II, à la Colombe de la Paix, au Paradis des Enfants, au pré-gardiennat rue Gérard. De plus, lors du renouvellement des toitures, il faudra penser à l'isolation de celles-ci. Ce sera le cas pour l'atelier mécanique existant d'Ernest Richard rue Buedts.

De manière générale, la nouvelle législature verra la mise en œuvre d'au moins une réalisation «exemplaire» en matière d'économie d'énergie par an, sans pour autant négliger les investissements nécessaires dans d'autres sites. Ainsi, pour 2013, nous pourrions dire que la réalisation «exemplaire» sera la rénovation complète de l'installation de chauffage de Ernest Richard (II) et de l'ISFCE rue Buedts, et que les réalisations « normales » seront le remplacement des châssis du dépôt du Rinsdelle et de la conciergerie du Toby, ainsi que le renouvellement de la toiture des ateliers mécaniques de Ernest Richard II.

Les économies d'énergie devront passer également par une utilisation rationnelle de l'eau,, notamment par l'installation de citernes de récupération des eaux de pluie au garage communal et au dépôt du Rinsdelle dans les années à venir. Ces deux sites sont en effet fort gourmands en eau pour le nettoyage des véhicules. (cf. "Plan Eau" ci-dessous)

- En ce qui concerne les espaces verts
(Conception et aménagement, en synergie avec le fleurissement et l'entretien)

Chaque projet d'aménagement de voirie et de mobilité (travaux de trottoirs, de petits aménagements, ...) fera l'objet d'une étude d'embellissement par le placement de mobilier urbain esthétique en conformité avec le plan d'embellissement (bancs, bollards, barrières, ...) établi il y a deux législatures, par la verdurisation et la mise en place de luminaires esthétiques et sécurisants. Ces derniers seront en phase avec les indications du Plan Lumière adopté par le Collège au mois d'octobre 2010.

Durant cette législature, plusieurs projets d'embellissement de petite ou moyenne importance seront étudiés, et réalisés, à savoir le renouvellement des plantations de la cité Jouët-Rey par le biais de plantations de plantes vivaces plus diversifiées et plus intéressantes sur le plan de la biodiversité que les graminées existantes.

Le projet majeur en matière d'aménagement d'espaces verts, concernera le parc Félix Hap. Celui-ci fit l'objet de certaines rénovations au cours des années 1990 et début 2000, mais qui restent insuffisantes à l'échelle du parc. Le projet de réaménagement concernerait l'ensemble du parc et sera phasé de manière à étaler les travaux sur plusieurs années.

Le projet comportera deux volets distincts, à savoir un volet aménagement qui consistera à rénover les parties construites et minérales du parc (chemins, escaliers, murets), et un volet destiné au renouvellement des plantations, le fleurissement et l'entretien du parc.

Certains projets initiés lors de la précédente législature seront réalisés après en avoir informé les riverains, à savoir le réaménagement des plantations de la place des Acacias, le renouvellement des plantations des parterres de ceinture de la place du

Roi Vainqueur. Afin de garantir un fleurissement et croissance optimales des plantations en place, un apport en substrat enrichi sera prévu.

Square de Léopoldville : subissant de plein fouet une pression constante en matière d'utilisation, le square devrait faire l'objet de rénovations des plantations opérées en 2008. La mise en place d'un apport en substrat enrichi afin de garantir une croissance optimale des plantes et à palier à l'appauvrissement des sols cultivés sera également prévue. De plus, la topographie du site permettrait d'étudier la possibilité de récolter une partie des eaux de ruissellement afin d'être réutilisées par la fontaine existante. Une étude préliminaire visant à budgétiser une telle installation sera demandée auprès de firmes spécialisées.

Parc Paradis des Enfants : le programme de fleurissement sera poursuivi et une étude (réalisée en interne) sur la faisabilité de la restauration de la végétation (plantes vivaces, bisannuelles, bulbes, graminées) aux pieds des arbres de première grandeur présents dans le parc. Cette étude visera également à déterminer comment réduire la pression exercée par la fonction récréative jouée par le parc en période scolaire.

Programme de fleurissement et de verdurisation des voiries et espaces publics communaux : d'une manière générale, la commune d'Etterbeek poursuivra son programme de fleurissement estival et accentuera celui-ci par le biais de nouvelles plantations d'annuelles et de bulbes. La verdurisation des voiries et des espaces publics sera poursuivie en parallèle avec les chantiers de voirie.

L'entretien des espaces verts : concernant les lots entretenus par le secteur privé, un soin particulier sera apporté au suivi permanent ainsi qu'à la réception des différents chantiers d'entretien et ce, afin d'offrir aux citoyens des espaces verts de qualité tout au long de l'année. 2009 fut l'année de la mise en route d'un nouveau contrat d'entretien basé sur un nouveau cahier des charges. Le suivi a été assuré étroitement afin de ne pas permettre de dérive. Cette méthode a donné entière satisfaction.

Partenariat pour le fleurissement de l'espace public par des personnes privées : la convention de partenariat entre la commune et les habitants visant à verduriser leur façade ou une autre partie de l'espace public perdurera plus que jamais.

Corbeilles Fleuries : comme chaque année, dès le mois de mai, 300 corbeilles fleuries garniront nos places et avenues.

Afin de faire contribuer les citoyens à l'embellissement et à la verdurisation de notre commune, nous proposons d'élargir la convention existante de verdurisation de l'espace public par le privé, mise en œuvre essentiellement dans le cadre de plantations faites au pied des façades, au fleurissement des pieds d'arbre. Les habitants pourront prendre en charge la plantation de fleurs dans un bac à arbre en voirie avec l'aide et sous contrôle de la commune, qui assurera par la suite son entretien. Nous espérons que cette action contribuera à la sensibilisation au respect de l'espace public, et améliorera également la propreté publique par l'élimination des poubelles posées – hélas - régulièrement dans ces bacs.

Comme chaque année, le concours Façades fleuries sera reconduit et ouvert à chaque Etterbeekoïso soucieux de verduriser et/ou de fleurir une partie de son bien visible depuis l'espace public.

- En ce qui concerne les travaux publics de manière générale

Lors de cette législature, nous souhaitons réfléchir de manière générale à la gestion de l'eau dans notre commune dans le cadre d'un "Plan Eau", transversalement avec les services du Développement Durable, de l'environnement et de la solidarité internationale. Ce plan aura pour ambition d'appréhender de façon intégrée différents aspects, dont par exemple la perméabilisation des sols dans le domaine public, l'entretien et la création de points d'eau et de fontaines (actuellement au nombre de 10 sur le territoire communal), la mise en place de citernes de récupération d'eau de pluie pour nos bâtiments communaux, l'égouttage en collaboration avec Vivaqua. Ce plan, qui se veut réaliste, tentera d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés dans les limites budgétaires et techniques..

- En ce qui concerne les marchés publics

En étroite collaboration avec les services de l'environnement et du développement durable, nos cahiers des charges s'attacheront à développer tant que faire ce peut, et sous réserve de conserver une bonne qualité de travail ou de fourniture et de compatibilité avec la législation, les aspects environnementaux, sociaux et éthiques des clauses obligatoires auxquelles devront répondre les soumissionnaires. Un tableau de bord sera mis en place afin de pouvoir veiller au suivi et à la bonne application de ces diverses clauses.

Les nouveaux cahiers de charges devront également intégrer la nouvelle législation en matière de marchés publics qui entrera en vigueur dans le courant de l'année 2013

- En ce qui concerne le service des achats

Toujours dans un souci financier et environnemental, les agents du service des achats continueront à faire preuve de vigilance dans le contrôle des dépenses en matière d'énergie et de carburants. Le cas échéant, ils attireront l'attention des services concernés sur d'éventuelles anomalies. Ceci afin de pouvoir envisager des mesures destinées à corriger les écarts susceptibles d'avoir des conséquences financières et environnementales.

- En ce qui concerne les permissions de voirie

Le souhait est de rationaliser les missions du service délivrant diverses autorisations, tenant compte de la différence entre le placement de panneaux d'interdiction de stationnement pour déménagements et travaux (avec container ou lift) d'une part et les occupations temporaires de la voie publique à l'occasion de chantiers de rénovation ou de construction d'un bâtiment réalisés par le privé d'autre part.

Dans un souci d'harmonisation par rapport aux autres communes bruxelloises, et d'efficacité (limiter les dépassements dans le temps), les tarifs pour l'occupation de

l'espace public devraient être réétudiés. Une fois ce double processus de rationalisation et d'harmonisation terminé, le service « délivrance d'autorisations diverses » se propose de publier un nouveau dépliant informatif bilingue à destination de la population.

- En matière de communication du service « Travaux publics »

Le service poursuivra sa mission d'information à la population par rapport aux projets et chantiers de voirie sous l'égide du membre du collège ayant la communication dans ses compétences, en maintenant la systématique de la consultation des habitants par rapport aux projets proposés et de l'information sur la manière dont un chantier se déroulera.

Un second aspect de la communication, actuellement plutôt négligé, est celui de la valorisation de nos réalisations dans les bâtiments communaux.. Il semble logique que la population soit régulièrement mise au courant, notamment par La Vie Etterbeekoise, des efforts consentis dans nos bâtiments pour en améliorer la qualité et garantir leur sécurité.

Et enfin, le troisième aspect concerne le premier accueil du public au sein du service des Travaux. Une signalisation claire sera mise en place dans le couloir d'entrée, mettant en avant l'information et valorisant nos réalisations. Ce couloir doit être le reflet d'une commune dynamique ayant une ambition réelle pour l'amélioration du cadre de vie de tous ses habitants et visiteurs.

Ces différents éléments seront mis en œuvre par le service Communication.

- En matière de Contrat de Quartier Durable

Cette législature s'attèlera à inscrire la commune dans la dynamique des Contrats de Quartiers Durables.

Un Contrat de Quartier Durable permet à une commune d'améliorer de manière non-négligeable le cadre de vie de ses habitants et des usagers du quartier retenu.

Après un premier refus de notre dossier de candidature « Quartier Gray/Saint-Antoine » datant de 2011 et à l'analyse d'une deuxième tentative sur base du même dossier mis à jour en 2013, un nouveau dossier de candidature sera présenté.

Pour que notre candidature puisse être retenue fin 2013, le service de l'Aménagement du Territoire travaillera sur le même périmètre (EDRLR : Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation) avec une attention toute particulière aux opérations intégrées au niveau des opportunités foncières et immobilières.

Les liens possibles avec la commune d'Ixelles, qui vient d'avoir un nouveau contrat de quartier « Gray », seront également intégrés dans ce nouveau dossier.

Les CQD ne touchant pas uniquement à l'aspect aménagement des voiries ou rénovation des bâtiments communaux de la zone, une synergie devra se mettre en place entre tous les acteurs et services concernés. Il se peut qu'une cellule entièrement dédiée soit nécessaire à la mise en œuvre du CQD. Il va de soi que

cette cellule travaille en collaboration étroite avec les agents en place occupés à mettre en œuvre les investissements et les projets plus "classiques" de la commune.

24. Culture néerlandophone

Le plan local intégré de politique culturelle 2013- 2018

L'objectif principal du service des Affaires néerlandophones est la réalisation et la coordination d'un plan local et intégré de politique culturelle pour les années 2013-2018, en concertation avec les partenaires locaux. Pour étendre notre champ d'intervention sur le plan culturel, il serait judicieux de compter la Maison de quartier Chambéry et l'ensemble des établissements scolaires locaux parmi nos partenaires structurels, au même titre que la bibliothèque communale néerlandophone et le GC « De Maalbeek » .

Les lignes de force de notre politique consistent en l'encouragement à une participation active et en l'implication des différents acteurs pour l'établissement de liens avec les partenaires francophones ou de toute autre appartenance linguistique.

La commune stimulera la mise en place de ce plan local et intégré de politique culturelle ; elle en assurera également le suivi et la réalisation.

Pour assurer la mise en œuvre du plan et des initiatives qui en découlent, une structure de concertation réunissant les différents volontaires, les intervenants professionnels et les citoyens impliqués sera déterminée et actualisée au sein du Conseil culturel. Ce conseil demeure l'organe reconnu et institutionnel de la commune en matière d'affaires néerlandophones.

Bibliothèque communale

La bibliothèque publique est un partenaire essentiel dans notre politique culturelle locale. Elle assure l'accueil du public et un service de prêt proposé à un nombre de lecteurs toujours plus important dans un bâtiment moderne, fonctionnel et à l'aide d'un personnel qualifié et disponible.

Elle ne s'adresse pas uniquement à un grand nombre de lecteurs individuels. Elle renforce également sa collaboration avec le réseau scolaire local en proposant une offre de prêt adaptée. La bibliothèque est par ailleurs un partenaire de premier choix dans le cadre du projet « Brede school ». Des contacts réguliers avec la bibliothèque Hergé peuvent en outre mener à une meilleure synergie à l'avantage des leurs utilisateurs respectifs.

L'automatisation et l'informatisation poussées de notre bibliothèque sont également parfaitement conformes aux possibilités d'échanges qui existent aujourd'hui sur le plan régional. Ces investissements constituent une base idéale pour poursuivre le développement du prêt « auto-géré » qui peut contribuer à améliorer le service offert par la bibliothèque à ses utilisateurs.

La bibliothèque peut également servir de cadre idéal pour accueillir un certain nombre de rencontres culturelles animées par des volontaires.

25. Affaires néerlandophones

Une politique de partenariat.

Les compétences de l'échevin des Affaires néerlandophones n'ont pas pour but d'atteindre des objectifs unilatéraux mais s'intègrent dans la politique globale du collège des bourgmestre et échevins.

Sur base d'un dialogue entre collègues et en perspective d'un renforcement réciproque, la commune souhaite mettre en place une large collaboration entre les acteurs socioculturels francophones et néerlandophones, avec davantage de prise en considération des autres cultures.

Les initiatives locales en matière d'affaires néerlandophones seront renforcées à travers les accords de collaboration qui nous lient à la Commission communautaire flamande. Le renouvellement du plan local et intégré de politique culturelle 2013-2018 constituera une étape essentielle.

Cadre général

Les citoyens néerlandophones sont, dans les relations qu'ils entretiennent avec leur commune, servis dans leur propre langue.

L'offre en matière de services communaux sociaux et culturels est intégralement exposée dans le guide social mis conjointement en œuvre par les services de la culture francophone et néerlandophone et de la cohésion sociale.

L'échevin des Affaires néerlandophones assure également une fonction protocolaire de délégation en ce qui concerne la célébration de mariages ou de noces néerlandophones.

Coordination du projet « Brede School »

Depuis 2012, Etterbeek dispose, en collaboration avec trois partenaires structurels (GC De Maalbeek, la Maison de quartier Chambéry et la bibliothèque) et divers établissements scolaires (Lutgardisschool, 't Regenboogje, KAE Basisschool en middenschool, RHoK), d'un coordinateur subsidié par la VGC.

Sur base de l'expérience acquise dans le cadre du plan local de politique culturelle, le projet « Brede school DOMINO – samen KENNIS maken » s'est mis en place et développé. L'objectif principal vise à une meilleure implication des populations scolaires (direction, enseignants et élèves) dans la détermination de l'offre socioculturelle propre à la commune qui constitue leur principal cadre de vie.

Les projets mis en place dans le cadre de l'initiative « Brede School » sont réalisés en concertation étroite avec le plan local de politique culturelle.

26. Urbanisme

La lutte contre les chancres urbains a été, tout au long des précédentes législatures, un des soucis prioritaires en matière d'aménagement du territoire.

Les derniers chancres ont aujourd'hui disparu, rendant à notre commune un visage frais et souriant. Etterbeek est un « village dans la ville » et entend le rester. Quels que soient les promoteurs et opérateurs de projets urbanistiques, privés, publics ou partenariats mixtes, ils sont et seront tenus de respecter notre conception d'un urbanisme respectueux de la qualité de vie des habitants.

Etterbeek est une commune fortement touchée par l'évolution rapide du marché de l'immobilier tentant sans cesse d'urbaniser de nouveaux espaces. C'est dire si le maintien - au gré des projets qui nous serons soumis - d'un urbanisme à dimension humaine et respectueux de la vie des concitoyens constituera pour nous un engagement politique majeur et un défi permanent. Le récent dossier de la place Saint-Pierre en est un exemple.

Par ailleurs, la crise économique, la pression démographique et l'attractivité de la ville sont autant de facteurs qui exercent une forte pression sur l'immobilier, qu'il convient de contrôler, notamment en luttant contre le morcèlement sauvage des habitations et les « marchands de sommeil ». En effet, selon notre conception, densification ne peut rimer qu'avec qualité et respiration, en ménageant des espaces de vie privés et publics dignes de ce nom.

Ces différents aspects de la vie communale nous amèneront durant cette législature à relever de nombreux défis :

- la poursuite, en complément du nouveau Règlement Régional d'Urbanisme, d'un Règlement Communal d'Urbanisme qui devra entre autre intensifier la lutte contre la division non conforme au plan communal de développement des logements en petites entités tout en mettant un accent tout particulier sur les problèmes d'éclairage, de bruit, d'aménagement des intérieurs d'îlot et de protection du petit patrimoine. Il y sera également fait allusion à des problématiques telles que l'usage des matériaux durables ou d'énergie renouvelable.
- la rénovation et le maintien du patrimoine existant, qu'il s'agisse de patrimoine protégé, en particulier la Maison des Notaires, chaussée de Wavre, qui sera rénovée et utilisée, ou qu'il s'agisse de la protection du patrimoine qui n'est pas couvert par le code Bruxellois de l'aménagement du territoire (petit patrimoine).
- le respect général des lignes directrices et le suivi du Plan Communal de développement.
- la sensibilisation de la population au patrimoine existant, aux conséquences financières du non respect des lois et règlements

d'urbanisme et surtout faciliter l'accès du public à l'information tant sur l'actualité urbanistique que dans le domaine du patrimoine etterbeekois.

- mener à terme le vaste projet de réurbanisation du site des Jardins de la Chasse (ancien hôpital d'Etterbeek) couvrant une large portion de l'îlot Beckers - Casernes - de Haerne. Ce projet ne se contentera pas d'être financièrement équilibré et sera au contraire bénéficiaire, devant conduire à l'amélioration de la situation financière de la Commune. Il fera l'objet d'un concours architectural qui favorisera l'architecture de qualité, faisant appel à des techniques et conceptions modernes en ce qui concerne les matériaux et la performance énergétique. Il sera mixte et englobera un nombre important de logements neufs, mais également un nouveau pôle de services regroupant à la fois l'Hôtel Communal, le CPAS et l'Hôtel de police. Ce projet majeur s'articulera en un tout harmonieux, avec la revitalisation progressive du quartier de la chasse dans ses diverses dimensions (mobilité, aménagements, commerces, etc.).
- Ce dossier, comme tous les autres grands projets urbanistiques que couvrira la législature, dont le réaménagement de la place Jourdan, feront l'objet d'une concertation à tous niveaux, avec une écoute particulière de la population et des acteurs socio-économiques locaux.

27. Finances

En période de crise financière, le défi pour préserver un équilibre entre les recettes et les dépenses constitue l'une des priorités.

Ce défi est de taille car, à l'instar des communes en région de Bruxelles-Capitale, le Collège des Bourgmestres et Echevins s'interroge sur les moyens dont il pourra disposer en raison notamment de la stagnation du produit de l'IPP, du mode de répartition du fonds des communes et de la probable diminution des dividendes inhérente à la libéralisation du marché de l'énergie.

En matière de dépenses, de plus en plus de missions deviennent du ressort de la Commune, venant ainsi alourdir la charge des celle-ci. Parallèlement à cela, la proportion des charges liées aux dépenses sociales augmente d'année en année.

Dans ce contexte, les taux des additionnels sont maintenus (IPP : 7,5 % - Préc immob : 2966 centimes), néanmoins le Collège des Bourgmestres et Echevins souhaite les revoir à la baisse lors de cette législature.

La Commune s'engage également à mettre tout en oeuvre afin de concrétiser les initiatives visant à répondre aux défis liés à l'essor démographique.

Dans le cadre de la taxe sur les bureaux, nous poursuivons cette année encore le contrôle physique via un fonctionnaire désigné spécialement à cet effet.

En tant que gestionnaire responsable de notre commune le service des Finances continuera à veiller à justifier rigoureusement toute dépense et à assurer la perception de chaque droit constaté en recette. A cette fin, le service s'investira encore davantage dans la dématérialisation afin d'assurer encore plus de transparence.

Le Collège aura en effet à cœur de clarifier et d'optimiser les procédures ainsi que de dématérialiser certaines opérations notamment en matière de budget. D'une manière générale, le souhait sera de supprimer l'utilisation et la circulation de documents papier et ce, afin de réaliser d'importantes économies.

Dans un souci d'optimiser le service envers les citoyens et l'Administration, le service des finances assurera la qualité et les contrôles des procédures adéquates.

De plus, nous continuons sans relâche d'optimiser la gestion de la dette en nous saisissant des opportunités qui se présentent sur le marché.

Un suivi rigoureux de l'avancement des travaux réalisés aux Jardins de la Chasse sera assuré afin de garantir la faisabilité financière du projet.

28. Affaires Européennes.

Le service des Affaires Européennes et la Commission Consultative des Affaires Européennes d'Etterbeek renouvelée en 2013 continueront à développer une politique de proximité à l'égard des citoyens européens, des pays UE (représentant,

pour les européens non-belges, actuellement + de 14.500 personnes, soit près d'1/3 de la population etterbeekoise), et à organiser dans ce cadre, en synergie avec d'autres services et institutions de nombreuses activités citoyennes et des rencontres, visant à une meilleure connaissance et cohabitation mutuelle et à la création de liens, tant entre citoyens qu'entre institutions locales, régionales, européennes, surtout celles qui sont sur le territoire communal ou proches de la commune.

Concrètement, cette politique se réalisera par la poursuite et l'extension des réunions et activités proposées à tous les ressortissants européens et belges intéressés d'Etterbeek : organisation annuelle de 4 réunions-conférences publiques sur des thématiques intéressantes pour tous les citoyens européens de notre commune, y compris les Belges, et d'au moins 3 réunions entre membres désignés par le Conseil Communal ;

L'accent sera mis sur thématiques abordées en phase avec l'actualité européenne (2013, année européenne du citoyen, 2014, élections européennes, notamment!) et l'intérêt porté aux jeunes citoyens ressortissants européens, dont ces 28 «expats» de l'Union Européenne photographiés et interviewés pour créer une exposition- enquête dans le cadre de la SEDL 2012, suivie d'un livre financé grâce à la Représentation de la CE en Belgique, sont des exemples illustratifs.

Les opportunités locales de synergies ne seront pas oubliées, dont les liens privilégiés existant et à tisser concrètement avec la Maison des Citoyens Européens.. Le service des Affaires Européennes continuera à répondre selon les disponibilités aux invitations extérieures : activités communes, accueil des nouveaux habitants et festivités locales, tenue de stands d'info au Parlement Européen et à la Commission Européenne, participation à débats, forums, conférences ; travail à continuer aussi avec des communes proches.

29. Foires – marchés - brocantes

- En 2013, notre service envisage de proposer la mise en place d'un petit marché hebdomadaire artisanal (produits de bouche) dont l'emplacement reste à préciser. Nous avons une préférence pour la porte de Tervueren, localisation qui sied parfaitement avec les produits de gamme qui seraient présentés aux visiteurs.
- Nous avons déjà porté une attention très particulière à élaborer au début de cette année de nouvelles dispositions pour le nettoyage des braderies, brocantes et autres événements de la compétence de notre échevinat. Ces nouvelles dispositions ont été approuvées par le collège des Bourgmestre et Echevins en date du 28 février 2013 (voir ci après). L'objectif étant de responsabiliser les organisateurs d'événements et de limiter les dépenses de nettoyage et de ramassage d'ordures qui avaient tendance à exploser. Nous porterons une attention particulière au respect de ces dispositions.

- L'organisateur d'une brocante ou d'une braderie est tenu de contacter le service de l'ALE afin que celui-ci lui fournisse du personnel de nettoyage.
 - Cette prestation sera payée par l'organisateur à concurrence de maximum 250 €
 - Si le montant est plus élevé, l'organisateur devra rédiger une déclaration de créance à la commune qui remboursera la différence.
 - Pour une brocante moyenne, nous avons estimé qu'il faudrait une personne pendant la journée (de 10h à 17h) et 3 personnes (de 17h à 19h) soit 27h à 5.95 €/h soit un montant total de 77.35€
 - La Commune fournit gratuitement (suivant les prévisions de l'organisateur) un « Kit Brocante/braderie » comprenant des gants, des brosses, des pelles, une brouette, des supports pour poubelles et un panneau (point de rassemblement).
 - L'organisateur doit communiquer au service des Foires, Marchés, Brocantes, l'endroit précis où les immondices seront rassemblées et ce afin que le Service des Travaux puisse en informer le collecteur lors de la demande de devis.
 - Le service des Travaux se charge de contacter Bruxelles-Propreté ou un autre collecteur afin d'avoir un devis (déchets non triés). La commune paiera la facture. L'organisateur devra fournir à cette fin, une idée des quantités de déchets ou toute autre information qu'il jugera utile de transmettre pour l'élaboration du devis. (ex : nombre d'emplacements, ...)
 - Chaque participant veillera, pour ce qui concerne son emplacement, à évacuer tous déchets provenant de l'activité en un ou des endroit(s) indiqué(s) par l'organisateur. Les invendus devront être repris par les participants.
 - Des photos prises après le nettoyage devront être fournies au service des Foires, Marchés, Brocantes après l'évènement. Sur ces photos devront figurer l'heure et la date.
 - En cas de défaillance soit de l'organisateur, soit des participants, des amendes administratives, selon le Règlement Général de Police seront dressées et systématiquement facturée à l'organisateur.
 -
- Cette année encore la commune accueillera la traditionnelle foire de la place Jourdan pour le plaisir des jeunes et des moins jeunes.
 - Comme à son habitude le service est à disposition des habitants et des commerçants qui souhaitent organiser une brocante et ou une braderie sur le territoire d'Etterbeek.

- En collaboration avec le gestionnaire, nous intensifierons les contacts avec les ambulants pour promouvoir les critères de proximité et de convivialité du marché de la place Jourdan . Une attention particulière sera portée au respect de la propreté de l'espace public et à l'engagement de ne plus distribuer de sacs et sachets plastiques auprès de la clientèle et de privilégier la promotion et l'utilisation de sacs réutilisables ;

30. Culture

Sur le plan de la culture, les programmes déjà mis en place permettent les échanges, les contacts permanents, les découvertes et les brassages.

De nombreuses expositions seront organisées dans « l'Espace entrée libre etterbeekois » et des activités culturelles à l'espace Senghor.

Nous pensons qu'il est important de continuer dans cette voie en considérant la culture comme moteur de cohésion sociale et de convivialité.

Nous espérons pouvoir renforcer ce programme par l'institution d'un réel parcours culturel, enrichissant pour tous les etterbeekois, artisans, artistes et profanes.

En bref nous renforcerons la politique "culture pour tous" déjà entamée:

- Volonté d'appliquer de manière étendue « l'article 27 », sur base duquel des chèques-culture sont offerts aux allocataires sociaux, aux chômeurs et aux plus démunis.
- Valorisation du travail réalisé dans nos Académies en organisant, par exemple une foire d'échange des créateurs.
- Le Prix Louis Schmidt déjà réactivé, devra être davantage ouvert au public.
- La commune souhaite acquérir et installer sur l'espace public une œuvre majeure par législation.

Notre centre culturel Senghor est un outil important pour la promotion des talents artistiques des jeunes et moins jeunes .Il faudra exploiter cette chance au maximum.

Le service de la culture francophone continuera à :

- Soutenir diverses associations et organismes culturels Etterbeekois ainsi que leur programme d'activités.
- Créer, organiser et collaborer à des évènements culturels.
- Gérer le calendrier des expositions dans le hall d'accueil "Espace Entrée Libre" et ouvrir encore plus cette mission aux Etterbeekois.
- Des partenariats développés avec différents dispositifs communaux tels le service de la culture néerlandophone, le Centre Culturel d'Etterbeek, le Programme

Cohabitation, le service développement durable et solidarité internationale ainsi que des partenaires extérieurs seront renforcés. Ces partenariats permettent d'une part un enrichissement de la programmation des activités culturelles et d'autre part un accès à la culture pour tous.

Quelques projets en perspective pour 2013 :

- Un support numérique du guide socio-culturel en collaboration avec le service culturel néerlandophone et la Cohésion sociale.
- Exposition "spécial journée de la femme", en mars prochain.
- " Poésies en ville, spectacle en rue" soutien à la nouvelle édition au festival Maestrom.

Enfin notre commune dispose d'un riche patrimoine culturel qu'il serait opportun de répertorier à nouveau afin d'en prendre plus soin.

Les informations sur ce cadastre des infrastructures culturelles Etterbeekoises pourront être entretenues via une base de données numérique.

31. Santé

Le grand défi de l'échevinat de la santé durant cette législature est :

- D'appliquer et de renforcer la politique de santé locale
- De mettre en place un programme spécifique de lutte contre les maladies liées aux couches précarisées. Ces maladies vont de paire avec la crise économique, l'appauvrissement des ménages d'où la nécessité de travailler en étroite collaboration avec l'observatoire de la santé et du social et les cpas. Un des moyens que l'on utilisera est celui d'inclure tous les acteurs locaux ayant un contact naturel avec les ménages, les enfants et les personnes âgées. Ces acteurs peuvent être : les personnels de soins, de la médecine préventive, du secteur social, les milieux associatifs, les éducateurs etc.

Ils accompagnent déjà quotidiennement la population et sont capables de les aider à améliorer leur hygiène de vie par une information régulière, des conseils, le partage, l'écoute et une évaluation régulière des situations.

- L'accent doit être mis sur la prévention, « mon aliment reste mon premier médicament » et le stress est un facteur de nombreux désagréments physiques, psychiques et sociaux.
- Parmi nos objectifs dans la nutrition, nous comptons travailler en collaboration étroite avec les autres échevinats concernés afin d'initier les dons des invendus alimentaires dans notre commune. Ceci permettra de joindre la parole à l'acte dans le cadre de la campagne

pour une consommation quotidienne et suffisante des fruits et légumes
Cela renforcera l'accessibilité des fruits et légumes pourvoyeurs de vitamines, d'oligoéléments et d'antioxydants tous indispensables au bon fonctionnement du système immunitaire de ces personnes vivant en promiscuité.

- Les quartiers les plus défavorisés feront l'objet d'une attention particulière (Fort de Bonnelles, De Theux, Chambéry, Gray, av. nouvelle, Maelbeek, etc...) d'où la nécessité de continuer la collaboration instituée avec la maison médicale du Maelbeek, le Pivot, ATD Quart-Monde, Centre de guidance, les centres de santé existants sur le territoire etterbeekois.
- La redynamisation du VOLONTARIAT permettra aux personnes malades, vivant parfois seules à domicile d'être plus soutenues et encadrées.

En ce qui concerne la recrudescence des pathologies telles que la Tuberculose, la gale, l'obésité infantile, les populations à bas revenus, plus exposées à la précarité doivent être encadrées et bénéficier d'un soutien continu, par le renforcement de l'état vaccinal, des séances de dépistages, d'information et d'orientation.

- L'accès des populations aux soins de première ligne sera facilité.
- Avec les modifications démographiques et sociales liées à la crise économique et aux mouvements des populations l'équilibre vaccinal, nutritionnel doit être maintenu.
- Des espaces santé sont donc prévus lors des regroupements populaires importants dans la commune afin d'écouter, d'informer, d'échanger, et d'orienter ces personnes.
- Tout au long de notre législature, nous continuerons à organiser des séances d'informations et de débats animés par des personnes qualifiées concernant des pathologies cibles qui préoccupent particulièrement les populations dans la commune et dans les quartiers précis.
- Étant donné la présence de plusieurs institutions hospitalières sur notre commune et du niveau d'analphabétisation de certains groupes il est important d'améliorer les relations de confiance patients / institutions de soins en organisant des journées. Portes ouvertes où l'on peut démystifier certains fonctionnements (lire une facture d'hôpital, une ordonnance, une attestation de soin, tiers payant, comment se déroule un examen etc.).

Soutenir des projets innovants de lutte contre l'une ou l'autre pathologie dans certains quartiers spécifiques nous semble important. Pour certaines pathologies responsables d'isolement, en plus d'un suivi psychologique des familles, une écoute,

une information des conseils, orientations échanges peuvent permettre d'éviter ou d'alléger des drames sociaux. C'est dans ce sens là que les groupes de paroles seront créés.

L'ouverture d'un café Alzheimer est en projet.

Enfin la santé étant un état de bien être physique, psychique et mentale, des conseils en bien être et ergonomie seront aussi procurés dans les espaces santé Etterbeekois.

32. Académies

Au niveau des académies :

- Le travail des acteurs de terrain doit être soutenu.
- Les talents (jeunes et moins jeunes) seront récompensés.
- Toutes les initiatives visant à intéresser la jeunesse ou susciter des talents seront encouragées.

Au niveau communal on devra veiller au plein épanouissement des profs et élèves , assumer pleinement l'aura qu'elles ont acquises au delà de notre territoire communal.

Toujours encourager et féliciter les talents en multipliant les prix.

Il est primordial que les académies restent accessibles à toutes les couches de la population etterbeekoise.

33. Programme de cohésion sociale

Le Programme de Cohésion Sociale en tant que politique d'intégration sociale a pour objectif, comme le précise le décret, de «lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales.»¹.

La Coordination de ce programme, vise à favoriser le développement du vivre ensemble sur la commune, par le soutien aux acteurs locaux œuvrant en ce sens.

Ces acteurs se caractérisent par des actions empreintes d'un important souci de cohésion sociale à travers la mise en place d'un processus.

1 Le décret du 13 mai 2004 de la Commission communautaire française relatif à la Cohésion Sociale définit la cohésion sociale comme suit : « Par Cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau. »

Celui-ci tend à travailler à l'autonomisation, l'émancipation des publics, à favoriser la participation et la citoyenneté, à consolider les liens sociaux et les solidarités dans les quartiers, avec un souci des mixités (de genre, générationnelles, sociales et culturelles) ; dans une logique de travail en réseau et de création de partenariat.

De plus, le Collège de la Cocof a défini des thématiques prioritaires pour le quinquennat de Cohésion Sociale 2011-2015 :

- L'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants
- L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés
- Le soutien et l'accompagnement scolaires.

Afin de développer et soutenir la Cohésion sociale sur Etterbeek, la coordination se donne les missions suivantes :

- Favoriser l'émergence, le développement et le soutien d'actions de cohésion sociale
- Informer le secteur des initiatives existantes, de l'offre sociale présente sur la commune
- Permettre l'expression et la mise en évidence des besoins et problèmes en termes de Cohésion Sociale
- Favoriser la transversalité et le relais entre les dispositifs présents sur le territoire.

PERSPECTIVES 2013-2015

Dans ce cadre, et outre la continuité avec les priorités définies par le Collège de la Cocof, le programme de cohésion sociale se donnera les priorités suivantes pour les trois années à venir :

Diagnostic social local

Une remise à jour et un approfondissement du diagnostic social local, avec la participation du réseau associatif.

Ce diagnostic, outre la préparation du prochain quinquennat et de ces priorités locales, devrait permettre de mettre en évidence les évolutions sociales dans les quartiers, ainsi que l'état des lieux des besoins et problèmes sur la commune.

Afin de réaliser ce diagnostic, nous nous ferons accompagner par un intervenant extérieur, expert en la matière.

Pérennisation

Ensuite, le réseau associatif local connaît une réelle fragilisation ces dernières années. Les difficultés rencontrées sont tant d'ordre financier que de l'infrastructure,

et représentent un réel frein au bon développement de la cohésion sociale sur la commune.

La Commune lancera une réflexion pour mettre en place des solutions concrètes afin de soutenir et de pérenniser les initiatives existantes et ainsi de favoriser le développement d'une commune plus équitable et accessible à tous.

Le Mieux Vivre Ensemble

La commune d'Etterbeek se caractérise par la diversité des habitants qui la compose, par un taux assez élevé de déménagements dans certains quartiers, ainsi qu'un taux élevé de personnes isolées. Afin de favoriser le « Mieux Vivre ensemble », des initiatives concrètes seront développées pour renforcer le travail sur le lien social et de solidarités entre les habitants, ainsi que la déconstruction des préjugés. Et ce à travers un travail communautaire de quartier, et de réappropriation de la place publique.

Un groupe de travail a déjà été mis en place afin de regrouper les acteurs intéressés à réfléchir à la thématique et à mettre en place des actions. Après avoir travaillé autour de la Place Saint-Antoine, c'est autour de la Place Van Meyel que le réseau cohésion sociale travaille actuellement. Cela, notamment, à travers l'organisation des Rencontres d'Etterbeek, une fête citoyenne visant à amener une dynamique nouvelle dans le quartier, organisée en collaboration de différents services et associations sur la commune (la maison de quartier Chambéry, Habitat et rénovation, le Service de prévention, le GC de Maalbeek, l'AMO Samarcande,...) .

Transversalité

Les transversalités entre secteurs, ou organismes, semblent à approfondir afin de mettre en place de réelles collaborations et renforcer une cohérence d'ensemble. Les partenariats permettent les mutualisations, les échanges de pratiques ainsi que l'émulation nécessaire à l'innovation sociale en vue de mieux répondre aux besoins sociaux. Différents lieux visent à permettre une meilleure complémentarité entre les acteurs ou simplement une meilleure connaissance.

Parmi ces lieux, la Concertation Locale, organisée trois fois par ans, réunit les différentes asbls subsidiées par les fonds Cohésion Sociale et FIPI. Mais notre volonté est d'élargir ces espaces à d'autres acteurs directement en lien avec les thématiques. (les Bibliothèques, divers services communaux, le CPAS, la maison de quartier Chambéry, la Mission Locale, le centre de service Bruxelles Sud Est,...). Les PIC-Nics organisés en partenariat avec l'AMO Samarcande, sont également des lieux d'échanges informels ouverts à tout travailleur de terrain sur la Commune.

Enfin, un guide socio-culturel sera mis en ligne en collaboration avec les services culturels francophone et néerlandophone. Ce guide sera un outil d'information pour

toute la population en ce qui concerne l'offre sociale et culturelle sur le territoire d'Etterbeek.

34. Solidarité internationale

Depuis quelques années déjà, notre commune contribue activement à la collaboration Nord-Sud via sa politique de Solidarité internationale. Nous souhaitons poursuivre dans cette voie en collaboration étroite avec la population et les associations engagées au sein de la Table ronde d'Etterbeek pour la Solidarité internationale (TRESI).

La problématique nord-sud concerne tout le monde. Commune, CPAS, écoles : nous sommes tous concernés par l'influence et les conséquences de phénomènes mondiaux comme le réchauffement de la terre, le manque d'équité lié au commerce mondial, le fossé entre riches et pauvres, la problématique des demandeurs d'asile, etc.

La politique de Solidarité internationale doit prendre ces problématiques en considération, tout en y intégrant les quatre piliers propres au développement durable : le social (avec la lutte contre pauvreté), l'aspect écologique (avec plus de respect pour les ressources naturelles de notre terre), la dimension économique (axée sur une économie mondiale plus équitable) et enfin – et ce n'est pas la moindre des choses – le pilier participatif fondé sur la participation active de la population. Les objectifs du millénaire visant à la lutte contre l'extrême pauvreté, le racisme et la xénophobie constituent d'autres axes fondamentaux de notre politique.

Etterbeek souhaite via sa politique de Solidarité internationale, aller plus loin dans l'aide au développement. Nous ne voulons certes pas nous limiter à récolter des moyens financiers pour fournir de l'aide matérielle mais mettre sur pied des projets de coopération au développement qui ont un impact durable tant au Sud qu'au Nord. Cette politique, nous voulons aussi la mettre en œuvre en considérant dans un souci d'égalité parfaite nos partenaires du Sud. Nos actions de solidarité ne doivent pas être réduites à de l'aide ponctuelle mais doivent générer des effets durables, aussi bien sur le plan matériel qu'en matière de développement des connaissances et des compétences.

La TRESI

Le principal forum au sein duquel s'établit la politique communale en matière de Solidarité internationale est la Table ronde d'Etterbeek pour la Solidarité internationale (TRESI).

Elle est reconnue par l'administration communale comme organe officiel et regroupe actuellement une quinzaine d'associations. Les compétences qui lui sont attribuées (remettre des avis) s'exercent dans les deux sens : elle peut à la fois formuler des avis de sa propre initiative ou en remettre à la demande de l'administration communale.

La TRESI joue également un rôle important en matière d'échange d'informations et d'expériences. Elle organise, en collaboration avec la commune, des actions et événements dans le cadre de la coopération Nord-Sud.

La commune souhaite par ailleurs valoriser la proximité des diverses hautes écoles et universités tout en sollicitant leur expertise en matière de coopération au développement pour optimiser les capacités d'intervention des volontaires et inspirer des initiatives dans le domaine de la Solidarité internationale. Nous encouragerons en ce sens la participation d'experts à la TRESI.

Actions de sensibilisation

Soutenir activement des projets durables et concrets menés dans le Sud n'est pas l'unique axe principal de notre politique de Solidarité internationale. Sensibiliser la population etterbeekoise à tout ce qui touche à la problématique Nord-Sud en est un autre. La commune accordera une aide plus intensive encore aux associations qui entreprennent des actions en ce sens.

Le Mois de la Solidarité internationale restera à cet égard le rendez-vous annuel incontournable. Nous collaborerons aussi très étroitement avec les différentes associations pour mettre sur pied des actions communes autour d'un même thème central. Nous y associerons également les écoles, les bibliothèques, les institutions socio-culturelles, etc. Et comme ce fut le cas les dernières années, des liens de collaboration seront établis entre le programme d'activités mis en place dans le cadre de la Journée contre l'extrême pauvreté (17 octobre) et celui propre au Mois de la Solidarité internationale.

La sensibilisation ne peut toutefois pas se limiter à un seul mois. Tout en soutenant les activités menées par le milieu associatif, la commune organisera aussi, en collaboration avec la TRESI et à intervalles réguliers, des séances et activités de formation, des débats et des événements culturels autour de la problématique Nord-Sud. Les canaux de communication communaux (site internet, Vie etterbeekoise, ...) seront à cet titre hautement sollicités.

Commerce équitable

L'un des objectifs fondamentaux de notre politique Nord-Sud porte également sur le recours plus intensif aux produits issus du commerce équitable. A cette fin, une bonne collaboration entre les services de la Solidarité internationale et du Développement durable est indispensable.

Le Groupe de soutien Commerce équitable poursuivra et intensifiera ses campagnes de sensibilisation auprès de la population, du personnel communal, des écoles, des commerçants et du secteur Horeca. Une attention toute particulière sera accordée en ce sens à la formation du personnel et à sa sensibilisation aux achats de produits prioritairement éthiques, durables et issus du commerce équitable.

Partenariats

De 2003 à 2011, Etterbeek s'est activement investie (sur base d'une convention) dans la construction et le développement d'un lien entre villes avec la ville marocaine d'Essaouira. Pour cette nouvelle législature, nous privilégierons les partenariats porteurs de thématiques et de projets forts.

De nombreuses associations impliquées au sein de la TRESI (dont la plupart sont dirigées par des acteurs issus de l'immigration) travaillent souvent sur des projets en collaboration avec des communes, des écoles ou d'autres institutions du Sud. Dans la mesure où ces activités correspondent à la vision Nord-Sud inscrite dans la politique de la commune, leurs projets pourraient constituer une base pour renforcer de précieux liens de collaboration.

Afin de s'en assurer, la commune prendra le pouls auprès d'experts universitaires et d'autres institutions spécialisées, actives dans le domaine du développement et de la coopération internationale. Des aides financières seront par ailleurs sollicitées auprès des autres niveaux de pouvoir.

35. Jeunesse

Lors de la dernière législature, nous avons mené une enquête d'envergure sur la jeunesse etterbeekoise. Ceci nous a permis d'élaborer un « plan jeunesse » axé essentiellement sur la communication communale envers les jeunes etterbeekoises. Afin d'améliorer notre communication, la priorité est, dans un premier temps, de créer un « journal jeunesse » et, dans un second temps, de renforcer notre présence sur les réseaux sociaux et sur le net.

Conscients du fait qu'un plan d'action cohérent ne peut être réalisé seul(s), nous avons l'ambition, avec l'aide de la Cohésion Sociale, de mettre en place ce « plan jeunesse » en essayant d'impliquer les acteurs jugés incontournables au sein du « monde de la jeunesse » (ASBL, Planning familial etc.).

C'est dans cette optique que nous avons convenu, (avec l'ensemble des organisations actives au sein du « secteur jeunesse »), de créer une « assemblée générale » qui réunira l'ensemble des acteurs « jeunesse » une à deux fois par an. Cette initiative doit permettre de renforcer le soutien accordé aux organismes de la jeunesse. Avec le concours de certaines ASBL, nous avons également l'ambition de mettre en place une plate-forme, selon une structure à définir, qui servira de comité rédactionnel pour les nouveaux moyens de communication que nous utiliserons.

A côté de cela, le Service Jeunesse compte poursuivre sa collaboration avec toutes les ASBL communales et para-communales actives dans le secteur « jeunesse ». De cette manière, nous continuerons, par exemple, à travailler étroitement et à soutenir la Maison de Jeunes « La Clef ».

Dernièrement, le Service Jeunesse a répondu à un appel d'offre et obtenu un subside du BIJ (Bureau International de la jeunesse) qui nous a permis d'organiser en juin 2012, en collaboration avec la Maison de Jeunes « La Clef », un échange de jeunes. Grâce à ce projet intitulé « Contact Making Seminar : Intercultural Dialogue », nous avons pu établir des contacts avec des associations issues de 5 pays européens (MJ « La Clef » comprise) afin de mettre en place des futurs projets qui

concerneront les jeunes et de nous familiariser avec les demandes de subsides du BIJ.

Forts de cette expérience, nous souhaitons dans un futur proche répondre à d'autres appels à projets du BIJ afin d'organiser d'autres événements de ce genre en collaboration avec diverses organisations etterbeekaises qui travaillent avec les jeunes.

Sachant que l'emploi est une priorité pour un très grand nombre de personnes et que certains jeunes éprouvent énormément de difficultés à se lancer dans les différentes démarches afin d'obtenir un travail. Sachant que le monde du travail est vaste et qu'il paraît compliqué de le connaître dans son entièreté et que par conséquent, certains débouchés restent méconnus du grand public.

Le Service Jeunesse croit utile de mettre en place une foire de l'emploi en collaboration avec la Mission locale d'Etterbeek et l'antenne etterbeekaise d'ACTIRIS. Il n'est évidemment pas aisé de mettre en place ce genre d'événements toutefois nous pourrions procéder par étape en commençant par cibler un public afin de tester la « popularité » de cette foire.

Le but étant de mettre en contact les employeurs et les jeunes afin d'informer ces derniers des possibilités existantes sur le marché de l'emploi tant pour les étudiants que pour les demandeurs d'emploi.

36. Classes moyennes

A) Redynamisation du quartier de la Chasse

La commune d'Etterbeek continuera à participer très activement à la redynamisation du quartier de La Chasse en collaboration avec l'asbl Atrium La Chasse – De Jacht.

Cette participation consiste notamment :

- 1° En l'octroi d'un subside communal de 15.000 € à Atrium;
- 2° En une collaboration étroite, permanente et transversale (classes moyennes, urbanisme, environnement, mobilité, travaux/voiries et service de prévention) avec l'équipe Atrium;
- 3° Les responsables des services concernés font partie du Conseil d'administration d'Atrium et participent aux réunions du conseil d'administration;
- 4° En une aide matérielle et en personnel à l'occasion des activités organisées par les 3 associations de commerçants.

Les commerces du quartier de la chasse bénéficieront inéluctablement de l'implantation de la nouvelle maison communale, de logements et de commerces dans les jardins de la Chasse.

Nb: A partir de 2013, la mission d'Atrium sera modifiée. Jusqu'à présent, Atrium intervenait uniquement dans les quartiers en difficulté, dorénavant l'action concernera l'ensemble des quartiers commerçants de Bruxelles. Nous envisageons par conséquent de profiter de nos excellentes relations avec Atrium pour pouvoir faire bénéficier les différents quartiers commerciaux d'Etterbeek de l'expertise d'Atrium.

B) Réaménagement de la place Jourdan et redynamisation du commerce au piétonnier Jourdan.

Nous profiterons du réaménagement de la place Jourdan, le début des travaux est prévu fin 2015, pour donner un coup de pouce à la redynamisation du piétonnier Jourdan par le biais notamment de la mise en place de panneaux de signalisation commerciale et par l'organisation de manifestations conjointes avec l'association des commerçants de la place Jourdan. L'idéal serait de former une association unique entre ces 2 quartiers très contigus mais paradoxalement très différents.

C) Aides diverses en vue de soutenir le commerce

- Subside communal de 2.200 € aux 8 associations de commerçants reconnues par la commune ;
- Intervention de la commune à concurrence de 40.000 € pour les illuminations de fin d'année dans les quartiers commerçants..
- Soutien administratif et technique (dans le cadre du guichet unique) aux candidats qui souhaitent s'installer comme commerçants, aux commerçants, aux PME et aux associations de commerçants.

D) Réorganisation des associations de commerçants (fusion et création)

La question du nombre des associations de commerçants sera examinée avec les commerçants de manière à rationaliser leur fonctionnement et améliorer l'incidence du soutien communal. Il serait peut-être opportun d'unifier certaines associations afin d'avoir une seule association par quartier. Dans certains quartiers, non actuellement représentés, on pourrait favoriser la création de nouvelles associations (ex quartier Saint-Antoine ou Escadron).

E) Commission Consultative des Classes Moyennes.

Le moment est venu, semble t'il, de réunir à nouveau régulièrement les présidents des associations de commerçants et de définir avec eux une politique cohérente quant au soutien à accorder aux différentes associations pour promouvoir, leur quartier. L'objectif premier étant de définir les priorités dans les actions et dans les lieux.

SOMMAIRE

1.	Personnel.....	1
2.	Sécurité.....	1
3.	Le Social.....	2
4.	Affaires sociales.....	4
5.	Proximité – Participation.....	8
6.	Mobilité.....	9
7.	Logement.....	10
8.	L’Enseignement et la Formation.....	12
9.	Petite Enfance.....	14
10.	Sport.....	15
11.	Planification d’urgence.....	16
12.	Etat-civil, Population, Affaires électorales, Recensement complémentaire.....	17
	• Population – Etat-civil.....	17
	• Affaires Electorales.....	18
	• Recensement complémentaire.....	18
13.	Animation et Festivités.....	19
14.	Energie.....	19
15.	Environnement.....	20
16.	Développement durable.....	22
17.	Agenda 21 Local.....	25
18.	Egalité Femmes-Hommes.....	26
19.	La Propreté Publique.....	29
20.	Tourisme.....	30
21.	Informatique & l’E-government.....	31
22.	Image d’Etterbeek.....	32
23.	Travaux publics.....	32
	• En ce qui concerne l’espace public.....	32
	• En ce qui concerne les bâtiments publics.....	34
	• En ce qui concerne la gestion des énergies.....	35
	• En ce qui concerne l'utilisation rationnelle de l'énergie.....	36
	• En ce qui concerne les espaces verts.....	37
	• En ce qui concerne les travaux publics de manière générale.....	39
	• En ce qui concerne les marchés publics.....	39
	• En ce qui concerne le service des achats.....	39
	• En ce qui concerne les permissions de voirie.....	39
	• En matière de communication du service « Travaux publics ».....	40
	• En matière de Contrat de Quartier Durable.....	40
24.	Culture néerlandophone.....	41
25.	Affaires néerlandophones.....	42
26.	Urbanisme.....	43
27.	Finances.....	45

28.	Affaires Européennes.....	45
29.	Foires – marchés - brocantes.....	46
30.	Culture	48
31.	Santé	49
32.	Académies.....	51
33.	Programme de cohésion sociale.....	51
34.	Solidarité internationale.....	54
35.	Jeunesse	56
36.	Classes moyennes	57